

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

#### CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT « CIFI »

Société anonyme au capital de 1 310 057 039,52 €.  
Siège social : 26-28, rue de Madrid, 75008 Paris.  
379 502 644 R.C.S. Paris.

#### A. — Comptes semestriels consolidés.

##### I. — Bilan au 30 juin 2009.

(En milliers d'euros.)

| Actif                                                           | Notes          | Juin 2009  | Décembre 2008 | Juin 2008  |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|------------|---------------|------------|
| Opérations interbancaires & assimilées                          | 10, 20, 21     | 584 426    | 498 259       | 1 698 963  |
| Opérations avec la clientèle                                    | 11, 20, 21     | 31 976 428 | 30 997 591    | 29 471 873 |
| Opérations de crédit-bail & assimilées                          |                |            |               |            |
| Obligations, actions & autres titres à revenu fixe & variable   | 12, 15, 20, 21 | 4 297 756  | 4 600 264     | 5 027 078  |
| Placements des entreprises d'assurance                          |                |            |               |            |
| Participations, entreprises liées & titres détenus à long terme | 13, 15, 20     | 30 703     | 30 628        | 32 257     |
| Immobilisations corporelles & incorporelles                     | 14, 15, 20     | 218 194    | 216 272       | 214 046    |
| Ecarts d'acquisition                                            | 7              | 0          |               |            |
| Comptes de régularisation et actifs divers                      | 16, 20         | 2 390 980  | 2 213 183     | 1 372 783  |
| Total actif                                                     |                | 39 498 487 | 38 556 196    | 37 817 000 |

| Passif                                         | Notes  | Juin 2009  | Décembre 2008 | Juin 2008  |
|------------------------------------------------|--------|------------|---------------|------------|
| Opérations interbancaires & assimilées         | 17, 21 | 3 969 187  | 4 725 817     | 2 744 947  |
| Opérations avec la clientèle                   | 21     | 182 187    | 192 877       | 175 020    |
| Dettes représentées par un titre               | 18, 21 | 30 822 070 | 29 486 087    | 30 757 957 |
| Provisions techniques des sociétés d'assurance |        |            |               |            |
| Comptes de régularisation et autres passifs    | 19     | 2 080 845  | 1 696 549     | 1 723 665  |
| Ecarts d'acquisition                           | 7      | 0          | 0             | 0          |
| Provisions                                     | 20     | 43 248     | 40 513        | 24 845     |
| Dettes subordonnées                            |        | 0          | 0             | 0          |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)   |        | 0          | 0             | 0          |
| Intérêts minoritaires                          | 22     | 793 561    | 793 119       | 785 131    |
| Capitaux propres hors FRBG (groupe)            | 8, 22  | 1 607 389  | 1 621 234     | 1 605 435  |
| Capital souscrit                               |        | 1 310 057  | 1 310 057     | 1 310 057  |
| Primes d'émission                              |        | 0          | 0             | 0          |
| Réserves consolidées & autres                  |        | 291 405    | 274 059       | 274 060    |
| Résultat de l'exercice                         |        | 5 927      | 37 118        | 21 319     |
| Total passif                                   |        | 39 498 487 | 38 556 196    | 37 817 000 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

### Hors-bilan consolidés.

(En milliers d'euros.)

| Engagements donnés                    | Notes | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|---------------------------------------|-------|-----------|---------------|-----------|
| Engagements de l'activité bancaire    |       | 2 291 235 | 2 479 669     | 3 256 400 |
| Engagements de financement            | 23 A  | 1 838 645 | 2 137 859     | 2 658 309 |
| Engagements de garantie               | 23 B  | 295 682   | 322 110       | 307 276   |
| Titres à livrer                       |       | 156 908   | 19 700        | 290 815   |
| Engagements de l'activité d'assurance |       |           |               |           |

| Engagements reçus                     | Notes | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|---------------------------------------|-------|-----------|---------------|-----------|
| Engagements de l'activité bancaire    |       | 1 345 127 | 331 051       | 1 045 677 |
| Engagements de financement            | 23 A  | 1 288 507 | 309 042       | 271 162   |
| Engagements de garantie               | 23 B  | 23 865    | 22 009        | 24 515    |
| Titres à recevoir                     |       | 32 755    |               | 750 000   |
| Engagements de l'activité d'assurance |       |           |               |           |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

### II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

| Résultat                                                                                     | Notes | Juin 2009   | Décembre 2008 | Juin 2008   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------|---------------|-------------|
| Intérêts & produits assimilés                                                                | 7, 25 | 1 524 740   | 2 987 593     | 1 429 047   |
| Intérêts & charges assimilées                                                                | 7, 26 | – 1 326 767 | – 2 613 568   | – 1 244 399 |
| Revenus des titres à revenu variable                                                         |       | 37          | 486           | 334         |
| Commissions (produits)                                                                       | 27    | 57 291      | 120 184       | 58 159      |
| Commissions (charges)                                                                        | 27    | – 16 907    | – 34 239      | – 18 216    |
| Gains ou pertes sur portefeuille de négociation                                              |       | 113         | 827           | 576         |
| Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilé                                    | 28    | – 7 018     | – 2 558       | – 6 035     |
| Autres produits d'exploitation bancaire                                                      | 29    | 4 771       | 7 258         | 4 487       |
| Autres charges d'exploitation bancaire                                                       | 30    | – 4 052     | – 3 082       | – 627       |
| Marge brute des activités d'assurance                                                        |       |             |               |             |
| Produits nets des autres activités                                                           |       |             |               |             |
| Produit net bancaire                                                                         |       | 232 208     | 462 901       | 223 326     |
| Charges générales d'exploitation                                                             | 31    | – 145 978   | – 301 943     | – 151 308   |
| Dotations aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles & incorporelles | 31    | – 9 220     | – 16 312      | – 7 169     |
| Résultat brut d'exploitation                                                                 |       | 77 010      | 144 646       | 64 849      |
| Coût du risque                                                                               | 32    | – 46 059    | – 59 552      | – 10 139    |
| Résultat d'exploitation                                                                      |       | 30 951      | 85 094        | 54 710      |
| Quotes-parts dans le résultat des entreprises mises en équivalence                           |       |             |               |             |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés                                                       | 33    | 235         | – 3 595       | 158         |
| Résultat courant avant impôt                                                                 |       | 31 186      | 81 499        | 54 868      |

|                                                |    |          |          |          |
|------------------------------------------------|----|----------|----------|----------|
| Résultat exceptionnel                          | 34 | 2        | 883      | 882      |
| Impôt sur les bénéfices                        | 35 | – 11 840 | – 20 864 | – 18 019 |
| Dotations ou reprises des écarts d'acquisition | 7  | 0        | 5        | 0        |
| Dotations ou reprises des FRBG                 |    |          |          |          |
| Intérêts minoritaires                          |    | – 13 421 | – 24 405 | – 16 412 |
| Résultat net part du groupe                    |    | 5 927    | 37 118   | 21 319   |
| Résultat par action (en euros) (1)             |    |          |          |          |
| Résultat dilué par action (en euros) (2)       |    |          |          |          |

(1) Le résultat par action calculé sur la seule part du groupe ne donne pas une image fidèle de la structure juridique de celui-ci.

En effet, de par leur participation directe dans le capital des filiales financières, les minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés sont les actionnaires de CIFD. Il convient donc, pour calculer un résultat par action, de tenir compte de la part revenant aux intérêts minoritaires. Sur cette base, au 30 juin 2009, le résultat par action ressort à 0,23 euro contre 0,44 euro au 30 juin 2008.

(2) Il n'existe pas au 30 juin 2009 d'instruments pouvant occasionner la dilution future du capital de CIFD.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

### III. — Annexe aux comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2009.

Le Groupe Crédit Immobilier de France Développement présente des comptes consolidés établis conformément aux dispositions du règlement 99-07 modifié par les règlements 2000-04, 2000-08, 2002-05, 2004-04, 2005-02 et 2005-05 du CRC, relatifs respectivement aux règles de consolidation et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CCLRF.

#### 1. – Rappel du contexte de la constitution du groupe.

Le Groupe CIFD est né des opérations de structuration des activités concurrentielles des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) en deux filières « métier » distinctes, le crédit et l'immobilier. En conséquence, le Groupe CIFD exerce une activité unique de distribution de crédit immobilier sur le territoire français.

CIFD est la structure retenue par le groupe des SACICAP pour exercer son activité « crédit ».

CIFD détient 51 % (53,8 % pour l'une d'entre elles) du capital de 14 sociétés financières régionales qui exercent une activité de crédit à l'habitat sur l'ensemble du territoire français et 100 % du capital de Banque Patrimoine et Immobilier (ex-Banque Woolwich SA), acquise en 2001. CIFD détient également près de 100 % du capital de la 3CIF, chargée d'assurer le refinancement des sociétés financières.

Afin d'optimiser son coût de refinancement et d'améliorer ses marges, le Groupe a décidé d'ouvrir un second canal de refinancement, les obligations foncières, adossé à la titrisation de ses créances hypothécaires.

A cet effet, ont été créés :

- une Société de Crédit Foncier en 2001 (CIF Euromortgage détenue quasiment intégralement par CIFD), qui grâce à l'émission d'obligations foncières, permet au groupe d'accéder à une gamme d'investisseurs élargie ;
- deux fonds communs de créances, CIF Assets (en 2001) et BPI Master Mortgage (en 2003), véhicules de titrisation des créances hypothécaires du groupe.

Compte tenu de la qualité des actifs titrisés, l'intégralité des obligations de CIF Assets et de BPI Master Mortgage bénéficient de la note AAA, attribuée par deux agences de notation, elles ont vocation à être souscrites par CIF Euromortgage, lui permettant ainsi de bénéficier du statut de Société de Crédit Foncier. Ces trois structures étant consolidées par la méthode de l'intégration globale, cette opération n'a donc aucun effet sur la physionomie du bilan consolidé.

#### 2. – Faits marquants et comparabilité des exercices.

Exposition du groupe aux « actifs toxiques ». — Le groupe ne détient aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit, ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff et n'est exposé ni directement, ni indirectement, sur un produit financier conçu et / ou commercialisé par celui-ci.

Par ailleurs, l'exposition de la 3CIF à ces marchés et plus généralement à la crise de liquidité a fait l'objet d'un recensement exhaustif et son évolution ne conduit pas à remettre en cause les résultats enregistrés dans les comptes de l'exercice ni l'information donnée en annexe.

Refinancement au travers de la société de financement de l'économie française. — L'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « SFEF ») dont l'objet est de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif est de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la SFEF sont refinancés par des émissions de titres de créances qui pourront être garantis par l'Etat, à titre onéreux. La 3CIF bénéficie de ces financements depuis le quatrième trimestre 2008 pour un encours de 641 085 milliers d'euros au 30 juin 2009.

Autres évolutions. — A compter de l'exercice 2009, Banque Patrimoine et Immobilier fait partie du périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

Le Groupe (à l'exclusion de BPI, du GIE I-CIF, d'Assurances et Conseils et de la 3CIF) a changé de convention collective (convention ASF en lieu et place de la convention collective du CIF) à compter du 1er janvier 2009.

### 3. – Changements de méthode.

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant le premier semestre 2009.

### 4. – Principes, méthodes de consolidation.

Spécificité liée à l'actionnariat du groupe. — Les intérêts minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés reviennent aux SACICAP, qui sont également actionnaires de CIFI société mère.

Pour une bonne approche économique du résultat du groupe, il est donc nécessaire d'appréhender celui-ci dans sa globalité, c'est à dire en incluant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Consolidation. — Les états financiers des sociétés significatives, dans lesquelles CIFI exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (détention de la majorité des droits de vote) ainsi que des fonds communs de créances (entités ad hoc) sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles CIFI détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote comprise entre 20 et 50 % et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Ne sont pas consolidées certaines sociétés non significatives au regard du total de l'actif, des fonds propres et du résultat.

Opérations internes et harmonisation des comptes. — Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Il en est de même des dividendes reçus des sociétés consolidées et des résultats d'opérations internes.

Les retraitements significatifs concernent principalement l'alignement sur les principes comptables du Groupe CIFI des éléments nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation retenues par les sociétés consolidées.

Écarts de première consolidation. — Les écarts de première consolidation sont analysés et ventilés entre leurs différentes composantes. Notamment, les portefeuilles de prêts et d'emprunts des sociétés acquises font l'objet à la date d'acquisition d'une évaluation à la valeur de marché. La différence entre valeur historique et valeur de marché est constitutive d'un écart d'évaluation. Les écarts résiduels non affectés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan consolidé, selon qu'ils se révèlent positifs ou négatifs. Ils font l'objet d'un amortissement approprié.

Les écarts d'évaluation sont quant à eux amortis en fonction de la nature des actifs ou des passifs sous-jacents.

Imposition différée. — Des impôts différés doivent être comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires constatées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, sur les retraitements d'homogénéisation, ainsi que sur les écarts d'évaluation identifiés lors de l'entrée des filiales consolidées dans le périmètre de CIFI.

Le taux retenu pour le calcul de l'imposition différée est celui de chaque société. Il est généralement de 34,43 %.

La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés enregistrés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt.

Prise en compte du résultat. — Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date de prise de contrôle.

### 5. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes présentés sont établis dans le respect des principes généraux et conformément aux dispositions réglementaires françaises.

Créances, dettes et engagements en devises. — Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont valorisés aux cours des changes officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement N° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont portés au compte de résultat.

Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations.

Par ailleurs, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifiées par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable ont été appliquées de la façon suivante :

— Titres de transaction : Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à six mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis

que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

La possibilité prévue par le règlement CRC 2008-17 de transférer des titres de placement en titres d'investissement n'a pas été employée.

— Titres de l'activité de portefeuille : Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

— Titres d'investissement : Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et qui font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Conformément à la réglementation, les moins-values latentes ne sont pas dépréciées sauf :

- s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés,
- ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en coût du risque.

— Autres titres détenus à long terme : Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Titres de participation : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles est exercée une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué. Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage des titres détenus est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Méthode de valorisation des titres acquis : De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

**Créances douteuses :**

— **Risque de crédit :** Le règlement 2002-03 du CRC, modifié par le règlement 2005-03, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué depuis le 1er janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés d'une part, déclasser certains encours et encours douteux compromis d'autre part. En ce qui concerne les encours douteux compromis, il s'agit des prêts ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable.

**Ce déclassement est effectué :**

- à la échéance du terme sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé,
- un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis si le passage en perte à terme est envisagé.

Les encours douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en encours sains restructurés font l'objet d'une décote (correspondant à la différence entre le taux de restructuration et le taux d'origine) comptabilisée immédiatement en charge (coût du risque) et reprise sur la durée du prêt (PNB). Le premier impayé d'un encours restructuré entraîne un déclassement en encours douteux.

En matière de crédits immobiliers, les créances présentant des impayés depuis six mois au moins ou un retard inférieur mais comportant un risque de non recouvrement sont déclassées en créances douteuses pour le montant du capital restant dû, du capital échu et des intérêts échus.

— **Dépréciations en capital :** Le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, complété par le règlement 2005-03, impose à partir du 1er janvier 2005, le calcul actuariel des flux futurs recouvrables pour la détermination des dépréciations sur créances douteuses. Le calcul actuariel est établi de la manière suivante : les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels actualisés. Ces derniers sont eux-mêmes déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours...

Les flux sont actualisés au taux d'origine pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé pour les prêts à taux variable.

Le montant des dépréciations pratiquées ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Les dotations et reprises de dépréciations relatives au capital des créances douteuses sont comptabilisées dans le poste du coût du risque.

— **Dépréciations en intérêts :** Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Toute créance douteuse dont le montant est supérieur à 152,4 milliers d'euros fait l'objet d'une expertise de la valeur du gage par un tiers, au moment du déclassement.

**Logements acquis par adjudication.** — Les logements acquis par adjudication sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition. Le montant résiduel entre la créance du client et le prix d'acquisition du bien est comptabilisé en créances douteuses.

**Subvention sur prêt à zéro pour cent.** — Pour compenser l'absence de perception d'intérêts sur les prêts accordés aux clients au titre du prêt à 0 % du Ministère du Logement, les établissements de crédit bénéficient d'une subvention de l'Etat.

— Pour les prêts émis jusqu'au 31 janvier 2005 : A l'encaissement du premier versement par l'Etat, la totalité de la subvention (partie encaissée et non encaissée) est enregistrée en produits constatés d'avance puis réintégrée en résultat de manière échelonnée conformément aux dispositions fixées par la D.L.F. (lettre du 7 avril 1997).

La fraction de la subvention à rapporter au résultat correspond à la différence entre le montant des intérêts du prêt classique et le produit du placement de la subvention non encore intégrée au résultat. Ces deux éléments sont évalués au taux réel de rendement du prêt.

— Pour les prêts émis à partir du 1er février 2005 : Un crédit d'impôt est instauré pour remplacer le dispositif existant. Afin de préserver une cohérence de comptabilisation, la méthode d'étalement de ce crédit d'impôt est identique à celle utilisée pour l'ancien prêt à taux zéro. Ce crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les sociétés par fractions égales sur la durée du prêt. Par contre, sur le plan fiscal, cette créance certaine constitue un produit imposable rattaché à hauteur d'un cinquième au titre de l'exercice au cours duquel l'établissement a versé les fonds au client, et par fraction égale sur les quatre exercices suivants (conformément à l'avis numéro 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité).

**Charges différées ou à étaler.** — L'avis n° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

**Immobilisations.** — Le règlement 2002-10 du CRC, modifié par les règlements 2003-07 et 2004-06 ainsi que les avis du Comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe CIFI a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations (cf. annexe 15). Les montants figurant à l'ouverture sont retraités suivant la nouvelle méthode, de manière rétrospective comme si elle avait été toujours appliquée.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 5 et 40 ans, selon la nature des composants.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

**Dettes représentées par un titre.** — Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les frais d'émission d'emprunts portés au bilan sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes subordonnées. — Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements sociaux :

— Provision pour engagements liés au départ à la retraite : Pour l'essentiel, les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière) sont déterminés à partir de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective, modifiée par la loi sur la réforme des retraites (loi Fillon), qui a posé le principe du report de l'âge auquel l'entreprise peut mettre d'office un salarié à la retraite (désormais, la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint 65 ans, indépendamment du nombre de trimestres cotisés) et de la possibilité pour le salarié d'exercer son activité professionnelle jusqu'à l'âge de 70 ans.

Cette provision, est évaluée en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel mise à jour par tranche d'âge, d'inflation (2,65 % comme pour la clôture du 31 décembre 2008), d'une actualisation (4,05 %) et du changement de convention collective (convention ASF retenue à compter du 1er janvier 2009). La provision correspondante figure dans la rubrique « Provisions ».

Certaines sociétés financières régionales du Groupe CIFI ne provisionnent pas leurs engagements liés au départ à la retraite car ceux-ci sont externalisés auprès de compagnies d'assurance.

— Provision pour engagements liés aux médailles du travail : Selon l'avis 2004-05 du CNC, les engagements couverts par cette provision peuvent être évalués selon les modalités prévues au § 7 de la recommandation 2003-R.01 relative aux autres avantages à long terme.

Le calcul utilise des hypothèses actuarielles (tables de mortalité, table de rotation, hypothèses de revalorisation et taux d'actualisation dans la formule de calcul) identiques à celles utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

— Droit individuel à la formation : Les informations au titre des droits individuels à la formation sont les suivants :

|                                                                                              |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Montant comptabilisé au passif du bilan                                                      | 0       |
| Volume d'heures de formation cumulé résiduel correspondant aux droits acquis au titre du DIF | 180 936 |
| Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande des salariés                   | 140 112 |

Instruments financiers à terme et conditionnels. — Conformément au règlement 90-15 modifié par les règlements n° 92-04, 95-04, 97-02 et 2002-01 du CRBF, les échanges de taux d'intérêt sont enregistrés comme suit : les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

— Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro-couverture (couverture affectée),
- Macro-couverture (gestion globale de bilan),
- Positions spéculatives,
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *pro rata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

Le Groupe CIFI n'a aucune position spéculative.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la juste valeur. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Le Groupe CIFI ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

— Opérations d'échange de devises : Les opérations de change non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *pro rata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

— Options (taux, change, actions) et contrats à terme : Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Ainsi les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Le groupe CIFD ne procède qu'à des opérations de couverture.

Conformément au règlement n° 2004-16 du CRC et à l'avis n° 2004-21 du CNC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe CIFD indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume au 31 décembre 2008.

Solidarité financière du groupe CIFD. — Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et / ou la solvabilité d'une entité du groupe.

## 6. – Principes et méthodes appliqués aux opérations d'apports partiels d'actifs dans les filiales financières régionales.

Les filiales financières régionales ont bénéficié de l'apport partiel de la branche crédit des SACI actionnaires. A ce titre, les portefeuilles de prêts, d'emprunts et d'instruments financiers apportés ont fait l'objet d'une revalorisation financière, ayant eu pour conséquence l'établissement d'une décote / surcote, constatant l'écart entre leur valeur financière et leur valeur nominale.

L'amortissement de cet écart est calculé sur une base actuarielle.

Compte tenu du nombre de prêts et d'emprunts concernés par ces apports, l'amortissement de cet écart par ligne de prêt ou emprunt individuel n'a pu être réalisé. Le calcul a par conséquent été effectué sur l'écart net, pour l'ensemble du portefeuille des prêts et du portefeuille des emprunts et sur la durée résiduelle totale, puisque l'activité de crédit des SACI a été apportée dans sa totalité.

A chaque échéance, il est calculé le montant de la décote / surcote par différence entre les valeurs actuelles nettes du portefeuille apporté, calculées au taux historique (taux interne de rendement établi à partir de la valeur nette comptable du portefeuille et des flux réels) et au taux d'apport (taux interne de rendement établi à partir de la valeur d'apport du portefeuille et des flux réels).

La variation de la décote / surcote entre les deux périodes constitue l'amortissement.

Les montants des décotes / surcotes nettes inscrites dans les comptes s'établissent ainsi au 30 juin 2009 :

| (En milliers d'euros)                                     | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Décote nette sur le portefeuille de créances clientèle    | 23 319    | 25 276        | 27 101    |
| Surcote nette sur le portefeuille titres d'investissement | 32        | 39            | 58        |
| Surcote (décote) nette sur le portefeuille emprunts       | - 4 506   | - 4 692       | - 4 417   |
| Produit net de l'exercice                                 | 1 764     | 4 199         | 2 117     |

Il a été repris au 30 juin 2009 un produit net de 1 764 milliers d'euros, inscrit au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés.

## 7. – Différences de première consolidation.

Au 30 juin 2009, les écarts d'évaluation positifs inscrits au bilan consolidé de CIFD s'élèvent à 10 722 milliers d'euros et figurent au niveau du poste immobilisations ; les écarts négatifs quant à eux représentent un montant de 4 336 milliers d'euros et sont inscrits au niveau des provisions.

La charge nette relative à l'amortissement des écarts d'évaluation figure au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés et s'élève au 30 juin 2009 à 745 milliers d'euros.

L'effet de l'imposition différée sur les écarts d'évaluation a été inscrit dans les comptes et a généré au 30 juin 2009 un produit net de 256 milliers d'euros qui est venu diminuer la charge globale d'imposition consolidée.

## 8. – Capital social.

Le capital social de CIFD se décompose de la manière suivante :

| (En milliers d'euros)  | Juin 2009 | Décembre 2008 |
|------------------------|-----------|---------------|
| Capital social de CIFD | 1 310 057 | 1 310 057     |

| (En quantité)    | Jun 2009   | Décembre 2008 |
|------------------|------------|---------------|
| Nombre d'actions | 85 961 748 | 85 961 748    |
| Valeur nominale  | 15,24      | 15,24         |

## 9. – Périmètre de consolidation.

Aucun mouvement au cours du 1er semestre 2009.

|                                                           | Jun 2009   |           |         | Décembre 2008 |           |         | Jun 2008   |           |         |
|-----------------------------------------------------------|------------|-----------|---------|---------------|-----------|---------|------------|-----------|---------|
|                                                           | % contrôle | % intérêt | Méthode | % contrôle    | % intérêt | Méthode | % contrôle | % intérêt | Méthode |
| Crédit Immobilier de France Développement (société mère)  |            |           | IG      |               |           | IG      |            |           | IG      |
| Assurances et Conseils                                    | 99,9       | 99,9      | IG      | 99,9          | 99,9      | IG      | 99,9       | 99,9      | IG      |
| BPI Master Mortgage (FCC)                                 | 100,0      | 100,0     | IG      | 100,0         | 100,0     | IG      | 100,0      | 100,0     | IG      |
| GIE CIF Services                                          | 81,6       | 61,7      | IG      | 81,6          | 61,7      | IG      | 82,9       | 61,0      | IG      |
| GIE I-CIF                                                 | 100,0      | 76,7      | IG      | 100,0         | 76,7      | IG      | 100,0      | 76,6      | IG      |
| SCI Madrid                                                | 100,0      | 100,0     | IG      | 100,0         | 100,0     | IG      | 100,0      | 100,0     | IG      |
| Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF)     | 99,9       | 99,9      | IG      | 99,9          | 99,9      | IG      | 99,9       | 99,9      | IG      |
| BPI (ex Banque Woolwich)                                  | 100,0      | 100,0     | IG      | 100,0         | 100,0     | IG      | 100,0      | 100,0     | IG      |
| CIF Assets (FCC)                                          | 100,0      | 100,0     | IG      | 100,0         | 100,0     | IG      | 100,0      | 100,0     | IG      |
| CIF Euromortgage (Société de Crédit Foncier)              | 100,0      | 99,9      | IG      | 100,0         | 99,9      | IG      | 100,0      | 99,9      | IG      |
| CIF Est                                                   |            |           | S       |               |           | S       | 51,0       | 51,0      | IG      |
| FR de Crédit Immobilier de Picardie Champagne-Ardenne     | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| Financière de l'Immobilier Sud Atlantique                 | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| FR de Crédit Immobilier de Bretagne                       | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| FR de Crédit Immobilier Nord-Pas-de-Calais                | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIFRAA (ex Sud Rhône-Alpes-Auvergne)                      | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Centre Est (ex FCI de Bourgogne-Franche-Comté-Allier) | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Bretagne Atlantique                                   | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Pays de la Loire                                      |            |           | S       |               |           | S       | 56,6       | 56,6      | IG      |
| CIF Sud                                                   | 51,1       | 51,1      | IG      | 51,1          | 51,1      | IG      | 51,1       | 51,1      | IG      |
| CIF Midi-Pyrénées                                         | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Centre-Ouest                                          | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Méditerranée                                          | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Ouest (ex CIF Normandie)                              | 53,8       | 53,8      | IG      | 53,8          | 53,8      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| SF pour l'Accession à la Propriété (SOFIAP)               | 51,0       | 51,0      | IG      | 51,0          | 51,0      | IG      | 51,0       | 51,0      | IG      |
| CIF Ile-de-France                                         | 51,1       | 51,1      | IG      | 51,1          | 51,1      | IG      | 51,1       | 51,1      | IG      |
| SNC L'informatique pour les prêts                         | 100,0      | 100,0     | IG      | 100,0         | 100,0     | IG      | 100,0      | 100,0     | IG      |

IG : intégration globale.

S : sortante (fusion).

Les sociétés BRH Ricard, Agassur, Habitat et Territoires Assurances, SMGI, CEGERIS, AERIOS Compagnie de Conseil en Financement, SNC Centre Est et la SCI Alexandre Ribot ont été, de par le caractère non significatif de leurs données financières, exclues du périmètre de consolidation (cf. annexe 13).

La clôture du premier exercice de la SCI Alexandre Ribot s'est effectuée au 31 décembre 2008 : cette SCI abrite les nouveaux locaux de Crédit Immobilier Centre Est à Dijon dont la construction s'est terminée au cours du deuxième trimestre 2009.

Rappel des normes du groupe CIFD relatives au périmètre de consolidation. — Le groupe pratique la consolidation systématique des filiales « établissements de crédit » et, pour les filiales n'exerçant pas une activité de crédit, la consolidation systématique lorsque les seuils de 15 millions d'euros de total de bilan et / ou 3 millions d'euros de capitaux propres sont atteints.

| (En milliers d'euros) | BRH Ricard | Agassur | Habitat et Territoires Assurances (1) | CEGERIS (1) | SMGI  | SNC Centre Est | SCI Alexandre Ribot | AERIOS - Compagnie de Conseil en Financement |
|-----------------------|------------|---------|---------------------------------------|-------------|-------|----------------|---------------------|----------------------------------------------|
| Total bilan           | 5 249      | 578     | 362                                   | 1 105       | 2 607 | 1 342          | 5 880               | 1 084                                        |

|                              |       |     |     |      |       |       |       |         |
|------------------------------|-------|-----|-----|------|-------|-------|-------|---------|
| Capitaux propres             | 2 864 | 347 | 55  | 837  | 2 371 | - 72  | 3 536 | - 2 643 |
| Capital                      | 151   | 38  | 40  | 38   | 2 226 | 1     | 3 500 | 1 000   |
| Réserves et report à nouveau | 2 356 | 260 | 4   | 835  | 107   | - 250 | 49    | - 2 274 |
| Résultat                     | 357   | 49  | 11  | - 36 | 38    | 177   | - 13  | - 1 369 |
| Chiffre d'affaires           | 1 734 | 184 | 256 | 849  | 167   | 191   | 62    | 1 965   |

(1) Comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

#### 10. – Opérations interbancaires et assimilées.

| (En milliers d'euros)                | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|--------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Caisse, Banques Centrales            | 86 517    | 113 320       | 6 675     |
| Créances à vue                       | 463 359   | 346 351       | 903 293   |
| Comptes ordinaires                   | 165 050   | 159 096       | 753 010   |
| Prêts & pensions au jour le jour (1) | 298 309   | 187 255       | 150 283   |
| Créances à terme                     | 34 550    | 38 588        | 788 995   |
| Prêts à terme (2) (3)                | 20 308    | 24 611        | 775 006   |
| Autres prêts subordonnés (4)         | 14 242    | 13 977        | 13 989    |
| Total                                | 584 426   | 498 259       | 1 698 963 |
| Dont créances rattachées             | 36        | 106           | 801       |

(1) Concerne principalement la 3CIF et CIF Euromortgage à hauteur respectivement de 265 304 milliers d'euros et de 32 971 milliers d'euros.

(2) Il s'agit principalement de prêts interbancaires à court terme effectués par la 3CIF à hauteur de 20 229 milliers d'euros.

(3) Au 30 juin 2009, le Groupe CIFD n'a constaté aucune créance restructurée mais a enregistré en décembre 2008 une créance classée en douteux compromis (Lehman Brothers International), au sens du règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement CRC 2005-03, pour un montant de 11 917 milliers d'euros entièrement dépréciée.

(4) Dont 12 400 milliers d'euros de prêts subordonnés accordés par CIFD à la Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France.

#### 11. – Opérations avec la clientèle.

##### A. Encours :

| (En milliers d'euros)          | Juin 2009  | Décembre 2008 | Juin 2008  |
|--------------------------------|------------|---------------|------------|
| Créances commerciales          | 37         | 37            | 40         |
| Autres concours à la clientèle | 31 976 068 | 30 996 503    | 29 470 731 |
| Crédits de trésorerie          | 81 152     | 41 510        | 7 769      |
| Crédits à l'habitat (1) et (2) | 31 803 376 | 30 878 463    | 29 384 822 |
| Crédit à l'équipement          | 4 970      | 194           | 0          |
| Prêts participatifs            | 15 887     | 3 888         | 3 887      |
| Autres prêts subordonnés       | 46         | 0             | 44         |
| Autres concours (3)            | 70 637     | 72 448        | 74 209     |
| Comptes ordinaires débiteurs   | 323        | 1 051         | 1 102      |
| Total                          | 31 976 428 | 30 997 591    | 29 471 873 |
| Dont créances rattachées       | 125 693    | 135 167       | 123 527    |

(1) Cet encours inclut une décote nette de 23 319 milliers d'euros au 30 juin 2009.

(2) Dont 19 809 743 milliers d'euros portés au 30 juin 2009 par CIF Assets et BPI Master Mortgage dans le cadre des opérations de titrisation du groupe.

(3) Dont 11 050 milliers d'euros au 30 juin 2009 accordé à l'UESL dans le cadre d'un partenariat entre le réseau du Crédit Immobilier de France et les organismes 1 % logement concernant le financement du logement social.

L'encours brut des opérations réalisées avec la clientèle s'élève à 32 137 millions d'euros contre 31 111 millions d'euros à fin décembre 2008, en progression de 3,30 %.

Toutes les opérations de crédit sont effectuées sur le territoire national.

##### B. Créances douteuses sur la clientèle :

| (En milliers d'euros)            | Juin 2009      |               |               | Décembre 2008 |
|----------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
|                                  | Montants bruts | Dépréciations | Montants nets | Montants nets |
| Autres concours à la clientèle : |                |               |               |               |
| Créances douteuses               | 583 581        | – 97 532      | 486 049       | 330 627       |
| Crédits de trésorerie            | 37             | – 18          | 19            | 20            |
| Crédits à l'habitat              | 581 349        | – 97 265      | 484 084       | 328 660       |
| Autres concours                  | 2 195          | – 249         | 1 946         | 1 946         |
| Créances douteuses compromises   | 126 404        | – 63 066      | 63 338        | 42 229        |
| Crédits à l'habitat              | 126 404        | – 63 066      | 63 338        | 42 229        |
| Total                            | 709 985        | – 160 598     | 549 387       | 372 855       |

Le montant brut des créances douteuses relatives aux opérations réalisées avec la clientèle (y compris les créances compromises) s'élève à 709 985 milliers d'euros au 30 juin 2009 contre 486 775 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Il représente 2,21 % de l'encours clientèle au 30 juin 2009 contre 1,56 % à fin décembre 2008.

Le montant des dépréciations s'élève quant à lui à 160 598 milliers d'euros au 30 juin 2009 et couvre à hauteur de 22,62 % les créances douteuses brutes contre 23,40 % en décembre 2008.

## 12. – Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable.

| (En milliers d'euros)                  | Effets publics & valeurs assimilées | Obligations & titres à revenu fixe | Actions & titres à revenu variable | Total juin 2009 | Total décembre 2008 |
|----------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Titres de placement (1)                | 676 888                             | 374 679                            | 7 710                              | 1 059 277       | 1 065 275           |
| Titres d'investissement (1)            | 17 175                              | 3 221 304                          |                                    | 3 238 479       | 3 534 989           |
| Titres de l'activité de portefeuille   |                                     |                                    |                                    |                 |                     |
| Total                                  | 694 063                             | 3 595 983                          | 7 710                              | 4 297 756       | 4 600 264           |
| Dont :                                 |                                     |                                    |                                    |                 |                     |
| Créances rattachées                    | 13 360                              | 17 165                             |                                    | 30 525          | 41 990              |
| Dépréciations constituées              | – 8 890                             | – 6 099                            | 0                                  | – 14 989        | – 6 365             |
| Titres cotés                           |                                     | 1 622 022                          | 7 032                              | 1 629 054       | 2 138 331           |
| Titres participatifs et subordonnés    |                                     |                                    |                                    |                 |                     |
| Titres émis par des organismes publics | 680 702                             |                                    |                                    | 680 702         | 687 164             |

(1) Cf. annexe 2.

Au 30 juin 2009, les moins-values relatives au portefeuille de placement s'élèvent à 14 988 milliers d'euros : si une moins-value sur un titre le porte à une valeur inférieure à la valeur de l'instrument financier le couvrant, la différence fait l'objet d'une dépréciation. La valeur de marché du portefeuille d'investissement est 2 858 455 milliers d'euros.

## 13. – Participations, entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Le montant brut des participations non consolidées s'élève à 34 406 milliers d'euros au 30 juin 2009, une dépréciation a été constituée par CIFD à hauteur de 1 000 milliers d'euros sur la société AERIOS - Compagnie de Conseil en Financement et par Assurances et Conseils à hauteur de 2 703 milliers d'euros sur la société BRH Ricard d'où une valeur nette de titres d'un montant de 30 703 milliers d'euros.

Etat des principales participations figurant à l'actif du bilan :

| (En milliers d'euros)                | Juin 2009 |             | Décembre 2008 |             |
|--------------------------------------|-----------|-------------|---------------|-------------|
|                                      | Valeurs   | % Détention | Valeurs       | % Détention |
| BRH Ricard                           | 10 576    | 100 %       | 10 576        | 100 %       |
| Renwick de Ponchalon                 | 0         |             | 0             |             |
| SCI 11-13                            | 5 990     | 58 %        | 5 990         | 58 %        |
| SCI Alexandre Ribot                  | 5 806     | 99 %        | 4 688         | 99 %        |
| Société Méridionale de Gestion Immo. | 2 424     | 100 %       | 2 424         | 100 %       |

|                                              |         |        |         |        |
|----------------------------------------------|---------|--------|---------|--------|
| Procvivis                                    | 3 761   | 8,07 % | 3 761   | 8,07 % |
| Caisse de refinancement de l'habitat         | 492     | NS     | 1 395   | NS     |
| CEGERIS                                      | 1 530   | 80 %   | 1 530   | 80 %   |
| AERIOS - Compagnie de Conseil en Financement | 1 000   | 100 %  | 1 000   | 100 %  |
| AGASSUR                                      | 836     | 100 %  | 836     | 100 %  |
| Banque Française de Crédit Coopératif        | 482     | NS     | 482     | NS     |
| Crédit Coopératif                            | 86      | NS     | 86      | NS     |
| Caution mutuelle du CIF                      | 25      | NS     | 44      | NS     |
| Maghreb titrisation                          | 45      | 9,99 % | 44      | 9,99 % |
| GOBTP                                        | 31      | NS     | 31      | NS     |
| Habitat Crédit                               | 30      | NS     | 30      | NS     |
| Habitat & Territoires Assurances             | 8       | 50 %   | 20      | 50 %   |
| Crédit agricole Sud Rhône-Alpes              | 10      | NS     | 10      | NS     |
| Autres participations                        | 1 274   | NS     | 981     | NS     |
| Total valeurs brutes                         | 34 406  |        | 33 928  |        |
| Dépréciations                                | - 3 703 |        | - 3 300 |        |
| Net                                          | 30 703  |        | 30 628  |        |

La variation du poste dépréciation correspond à une dotation complémentaire à hauteur de 403 milliers d'euros des titres de BHR Ricard par la société Assurances et Conseils.

Le montant des prêts et avances en compte courant sur les titres de SCI au 30 juin 2009 est de 8 330 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les parts des SCI, initialement classées en Immobilisations corporelles, ont été reclassées en participations.

#### 14. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

| (En milliers d'euros)                   | Juin 2009      |                              |               | Décembre 2008 | Juin 2008     |
|-----------------------------------------|----------------|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                         | Montants bruts | Amortissement & dépréciation | Montants nets | Montants nets | Montants nets |
| Immobilisations incorporelles :         |                |                              |               |               |               |
| D'exploitation :                        |                |                              |               |               |               |
| Droit au bail                           | 7 715          | - 168                        | 7 547         | 7 574         | 7 692         |
| Autres éléments du fonds commercial (1) | 60 182         | - 33 099                     | 27 083        | 28 194        | 29 447        |
| Logiciels                               | 52 927         | - 28 947                     | 23 980        | 26 612        | 16 623        |
| Autres                                  | 17 288         | - 5 317                      | 11 971        | 6 438         | 16 280        |
| Total                                   | 138 112        | - 67 531                     | 70 581        | 68 818        | 70 042        |
| Immobilisations corporelles :           |                |                              |               |               |               |
| D'exploitation :                        |                |                              |               |               |               |
| Installations, agencements & assimilé   | 38 546         | - 17 000                     | 21 545        | 21 653        | 18 380        |
| Matériel informatique                   | 11 853         | - 8 891                      | 2 962         | 1 996         | 1 435         |
| Immeubles d'exploitation (2) :          |                |                              |               |               |               |
| Agencements, Installations              | 14 461         | - 8 052                      | 6 409         | 6 780         | 7 468         |
| Façades                                 | 6 502          | - 655                        | 5 847         | 5 968         | 4 766         |
| Frais d'acquisition                     | 465            | - 153                        | 313           | 328           | 344           |
| Gros oeuvre                             | 44 459         | - 5 423                      | 39 036        | 39 492        | 26 852        |
| Installations techniques                | 18 322         | - 6 092                      | 12 230        | 12 646        | 5 443         |
| Terrains                                | 48 690         |                              | 48 690        | 48 715        | 5 359         |
| Autres matériel et mobilier             | 20 964         | - 12 857                     | 8 107         | 8 330         | 32 638        |
| En cours                                | 1 035          |                              | 1 035         | 1 319         | 41 133        |

|                        |         |           |         |         |         |
|------------------------|---------|-----------|---------|---------|---------|
| Immeubles de placement |         |           |         |         |         |
| Gros oeuvre            | 1 499   | – 60      | 1 439   | 227     | 186     |
| Total                  | 206 796 | – 59 183  | 147 613 | 147 454 | 144 004 |
| Total général          | 344 908 | – 126 714 | 218 194 | 216 272 | 214 046 |

(1) Ce poste reprend exclusivement les écarts d'évaluation calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD pour 42 743 milliers d'euros ainsi que les fonds de commerce des sociétés Assurances et Conseils et BPI pour 5 732 milliers d'euros. Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement actuariel.

(2) Les bâtiments administratifs qui sont uniquement utilisés pour l'exercice des propres activités de l'établissement ont été ventilés par composants au 1er janvier 2005, conformément au règlement CRC 2002-10.

#### Modes et durées d'amortissement des immobilisations

|                                        |                  |          |
|----------------------------------------|------------------|----------|
| Immobilisations corporelles :          |                  |          |
| Immeubles d'exploitation :             |                  |          |
| Terrains                               | Non amortissable |          |
| Façades                                | 40 ans           | Linéaire |
| Gros oeuvre                            | 40 ans           | Linéaire |
| Agencements de locaux                  | 10 ans           | Linéaire |
| Installations générales techniques     | 15 ans           | Linéaire |
| Installations techniques               | 15 ans           | Linéaire |
| Frais d'acquisition                    | 5 ans            | Linéaire |
| Autres immobilisations :               |                  |          |
| Agencements de locaux (*)              | 10 ans           | Linéaire |
| Installations téléphoniques            | 5 ans            | Linéaire |
| Installations générales techniques (*) | 15 ans           | Linéaire |
| Mobilier (sauf meubles anciens)        | 10 ans           | Linéaire |
| Mobilier : meubles anciens             | Non amortissable |          |
| Matériel de bureau                     | 5 ans            | Linéaire |
| Matériel de transport                  | 5 ans            | Linéaire |
| Matériel informatique                  | 3 ans            | Linéaire |
| Outillage                              | 10 ans           | Linéaire |
| Immobilisations incorporelles :        |                  |          |
| Logiciel                               | 3 à 8 ans        | Linéaire |
| Droit au bail                          | Non amortissable |          |

(\*) Pour locaux de propriété d'autrui uniquement.

#### 15. – Variations de l'actif immobilisé.

| (En milliers d'euros)           | Brut décembre 2008 | Acquisitions | Cessions ou remboursement | Augmentation de capital | Périmètre | Autres mouvements | Brut juin 2009 | Amortissement & dépréciations | Net juin 2009 |
|---------------------------------|--------------------|--------------|---------------------------|-------------------------|-----------|-------------------|----------------|-------------------------------|---------------|
| Immobilisations financières (1) | 3 568 918          | 649 688      | – 949 229                 | 0                       | 0         | 3 508             | 3 272 885      | – 3 703                       | 3 269 182     |
| Immobilisations incorporelles   | 131 349            | 6 879        | – 113                     |                         |           | – 3               | 138 112        | – 67 531                      | 70 581        |
| Immobilisations corporelles     | 202 175            | 6 266        | – 1 644                   |                         |           | – 1               | 206 796        | – 59 183                      | 147 613       |
| Total                           | 3 902 442          | 662 833      | – 950 986                 | 0                       | 0         | 3 504             | 3 617 793      | – 130 417                     | 3 487 376     |

(1) Le poste immobilisations financières ci-dessus comprend le portefeuille de titres d'investissement ainsi que les participations, les entreprises liées non consolidées et les titres détenus à long terme.

Les autres mouvements d'un montant 3 508 milliers d'euros concernent principalement :

- Le reclassement des appels de fonds des SCI en immobilisations financières à hauteur de 1 117 milliers d'euros ;
- Un produit de 2 103 milliers d'euros résultant de la reprise antérieurement constituée à hauteur de 29 059 milliers d'euros sur les titres de placement de la 3CIF transférés en 2008 en titres d'investissement ; cette reprise est réalisée au prorata de la durée de vie résiduelle des titres concernés.

#### 16. – Comptes de régularisation et actifs divers.

A. Autres actifs :

| (En milliers d'euros)                          | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Comptes de règlement sur opérations sur titres |           |               |           |
| Instruments conditionnels achetés              | 98 222    | 107 838       | 114 477   |
| Stocks et emplois divers                       | 6 642     | 5 244         | 3 594     |
| Débiteurs divers                               | 441 444   | 417 629       | 374 208   |
| Gages et espèces versés (1)                    | 1 032 769 | 958 477       | 168 599   |
| Créances douteuses                             | 352       | 623           | 2 738     |
| Impôts différés                                | 24 336    | 17 998        | 16 847    |
| Total                                          | 1 603 765 | 1 507 809     | 680 463   |

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

| (En milliers d'euros)             | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Comptes d'encaissement            | 31 861    | 36 757        | 36 453    |
| Comptes d'ajustement              | 39        | 476           | 29 520    |
| Comptes d'écarts                  | 25 194    | 32 158        | 508       |
| Pertes sur contrats de couverture | 35 543    | 36 512        | 36 466    |
| Charges à répartir                | 158 362   | 127 368       | 111 528   |
| Charges payées d'avance           | 16 661    | 21 138        | 27 412    |
| Produits à recevoir               | 518 754   | 450 330       | 450 052   |
| Autres comptes de régularisation  | 801       | 635           | 381       |
| Total                             | 787 215   | 705 374       | 692 320   |

17. – Opérations interbancaires et assimilées.

| (En milliers d'euros)           | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|---------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Banques Centrales, CCP          |           |               |           |
| Dettes à vue                    | 174 519   | 340 623       | 867 873   |
| Comptes ordinaires              | 140 547   | 339 852       | 867 066   |
| Emprunts au jour le jour (1)    | 33 972    | 771           | 807       |
| Titres donnés en pension livrée |           |               |           |
| Dettes à terme                  | 3 794 668 | 4 385 194     | 1 877 074 |
| Emprunts à terme                | 3 794 668 | 4 385 194     | 1 877 074 |
| Titres donnés en pension livrée |           |               |           |
| Total                           | 3 969 187 | 4 725 817     | 2 744 947 |
| Dont dettes rattachées          | 15 119    | 31 687        | 25 348    |

(1) Concerne principalement CIF Euromortgage à hauteur de 32 924 milliers d'euros.

18. – Dettes représentées par un titre.

| (En milliers d'euros)                                     | Juin 2009  | Décembre 2008 | Juin 2008  |
|-----------------------------------------------------------|------------|---------------|------------|
| Bons de caisse                                            |            |               |            |
| Titres du marché interbancaire et de créances négociables | 6 618 718  | 7 134 276     | 8 388 275  |
| Emprunts obligataires (1)                                 | 23 949 977 | 22 229 232    | 22 303 072 |
| Autres dettes représentées par un titre (2)               | 253 375    | 122 579       | 66 610     |

|                        |            |            |            |
|------------------------|------------|------------|------------|
| Total                  | 30 822 070 | 29 486 087 | 30 757 957 |
| Dont dettes rattachées | 452 505    | 442 845    | 475 868    |

(1) Ce poste comprend notamment 641 085 milliers d'euros chez la 3CIF au titre des émissions de titres avec la garantie de l'Etat et intégralement financées par la Caisse des Dépôts et Consignations à travers la Société de Financement de l'Economie Française (cf. annexe 2). Cet emprunt est garanti par un nantissement de prêts correspondant à 133 % de la valeur de celui-ci soit un montant de 870 millions d'euros,  
(2) Ce poste comprend exclusivement des obligations sécurisées nominatives émises par CIF Euromortgage.

### 19. – Comptes de régularisation.

#### A. Autres passifs :

| (En milliers d'euros)            | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|----------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Instruments conditionnels vendus | 550       | 563           | 179       |
| Créditeurs divers                | 139 873   | 113 673       | 151 588   |
| Gages espèces reçus (1)          | 426 756   | 260 215       | 154 108   |
| Autres passifs divers            |           |               |           |
| Dettes rattachées                | 15 254    | 11 585        | 13 554    |
| Impôts différés                  | 16 232    | 17 417        | 20 178    |
| Total                            | 598 665   | 403 453       | 339 607   |

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF ou CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

#### B. Comptes de régularisation et divers :

| (En milliers d'euros)               | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Comptes d'encaissement              | 2 614     | 6 759         | 7 372     |
| Comptes d'ajustement de devises (1) | 63 687    | 48 139        | 229 426   |
| Comptes d'écarts                    | 0         | 0             | 0         |
| Gains sur contrats de couverture    | 167 461   | 153 719       | 143 735   |
| Subvention et crédit d'impôt PTZ    | 690 564   | 655 442       | 644 260   |
| Autres produits constatés d'avance  | 60 455    | 52 373        | 23 968    |
| Charges à payer                     | 494 875   | 374 260       | 331 617   |
| Autres comptes de régularisation    | 2 524     | 2 404         | 3 680     |
| Total                               | 1 482 180 | 1 293 096     | 1 384 058 |

(1) Il s'agit principalement de l'écart technique hors bilan de la 3CIF.

### 20. – Variations ayant affecté les postes de dépréciations et de provisions au cours de l'exercice.

Les variations de l'exercice sont les suivantes :

| (En milliers d'euros)                        | Décembre 2008 | Dotations | Reprises | Autres mouvements | Juin 2009 |
|----------------------------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------|-----------|
| Actif                                        | - 142 321     | - 82 731  | 26 684   | 483               | - 197 885 |
| Effets publics et assimilés                  | - 1 521       | - 7 369   |          |                   | - 8 890   |
| Etablissements de crédit (1)                 | - 11 919      |           |          |                   | - 11 919  |
| Clientèle                                    | - 113 919     | - 70 882  | 24 203   | 0                 | - 160 598 |
| Titres à revenu fixe ou variable             | - 4 844       | - 3 462   | 2 208    |                   | - 6 099   |
| Titres de participation                      | - 3 300       | - 403     |          |                   | - 3 703   |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | - 5 668       | - 135     | 31       |                   | - 5 772   |
| Actions propres                              |               |           |          |                   |           |

|                                  |         |        |          |         |        |
|----------------------------------|---------|--------|----------|---------|--------|
| Autres actifs                    | - 1 150 | - 480  | 242      | 483     | - 904  |
| Passif                           | 40 513  | 20 522 | - 17 788 | 1       | 43 248 |
| Coût du risque                   | 23 741  | 16 849 | - 12 625 | 1 274   | 29 239 |
| Ecarts d'évaluation (2)          | 4 701   |        | - 366    |         | 4 335  |
| Retraite (3)                     | 3 129   | 1 644  | - 2 008  | 0       | 2 765  |
| Charges générales d'exploitation | 3 176   | 50     | - 1 271  | - 1 284 | 671    |
| Impôt                            |         |        |          |         |        |
| Restructuration                  | 4 289   | 888    | - 1 240  | - 110   | 3 827  |
| Autres provisions                | 1 477   | 1 091  | - 278    | 121     | 2 411  |

(1) Ce poste concerne la dépréciation sur les créances Lehman Brothers dotée en 2008.

(2) A ce poste figurent les écarts d'évaluation négatifs calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFI.

(3) La reprise de provision pour engagements de retraite d'un montant de 2 008 milliers d'euros est principalement due au changement de convention collective (ASF au lieu de CIF) du Groupe à compter du 1er janvier 2009.

## 21. – Structure des opérations de financement : ventilation selon leur durée résiduelle.

| (En milliers d'euros)                             | <= 3 mois  | > 3 m <= 1 an | > 1 an<br><= 5 ans | > 5 ans    | Banque<br>Centrale,<br>créances /<br>dettes<br>rattachées,<br>créances<br>douteuses &<br>dépréciation | Total      |
|---------------------------------------------------|------------|---------------|--------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Postes de l'actif :                               |            |               |                    |            |                                                                                                       |            |
| Opérations interbancaires et assimilées           | 463 347    | 5             | 30 660             | 3 862      | 86 552                                                                                                | 584 426    |
| Opérations avec la clientèle                      | 1 079 170  | 1 385 167     | 6 968 809          | 21 868 202 | 675 080                                                                                               | 31 976 428 |
| Obligations et autres titres à revenu<br>fixe (1) | 129 878    | 325 869       | 1 227 815          | 1 895 256  | 17 165                                                                                                | 3 595 983  |
| Total                                             | 1 672 395  | 1 711 041     | 8 227 284          | 23 767 320 | 778 797                                                                                               | 36 156 837 |
| Postes du passif :                                |            |               |                    |            |                                                                                                       |            |
| Opérations interbancaires et assimilées           | 894 131    | 1 690 732     | 702 287            | 666 917    | 15 120                                                                                                | 3 969 187  |
| Opérations avec la clientèle                      | 140 143    | 17 114        | 5 197              | 10 983     | 8 750                                                                                                 | 182 187    |
| Emprunts obligataires & dettes subordonnées       | 50         | 3 632 139     | 12 340 978         | 7 566 759  | 410 051                                                                                               | 23 949 977 |
| Autres dettes constituées par des titres          | 1 867 816  | 2 003 839     | 2 248 914          | 709 071    | 42 453                                                                                                | 6 872 093  |
| Total                                             | 2 902 140  | 7 343 824     | 15 297 376         | 8 953 730  | 476 374                                                                                               | 34 973 444 |
| Instruments financiers à terme :                  |            |               |                    |            |                                                                                                       |            |
| Opérations de gré à gré                           | 22 743 935 | 16 173 079    | 24 879 353         | 25 996 414 |                                                                                                       | 89 792 781 |
| Marchés organisés                                 |            |               |                    |            |                                                                                                       |            |
| Total                                             | 22 743 935 | 16 173 079    | 24 879 353         | 25 996 414 |                                                                                                       | 89 792 781 |

(1) Hors effets publics et titres à revenus variables (cf. annexe 12).

## 22. – Variation des capitaux propres hors F.R.B.G. et des intérêts minoritaires au cours de l'exercice.

| (En milliers d'euros)     | Capital   | Titres<br>d'autocontrôle | Prime<br>d'émission | Réserves<br>consolidées<br>et report à<br>nouveau | Résultat de<br>l'exercice | Capitaux<br>propres hors<br>FRBG | Intérêts<br>minoritaires |
|---------------------------|-----------|--------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Solde au 31 décembre 2006 | 1 310 057 |                          |                     | 254 303                                           | 74 652                    | 1 639 012                        | 770 863                  |
| Résultat de l'exercice    |           |                          |                     |                                                   | 45 688                    | 45 688                           | 39 707                   |
| Affectation du résultat   |           |                          |                     | 74 652                                            | - 74 652                  |                                  |                          |
| Dividende                 |           |                          |                     | - 67 050                                          |                           | - 67 050                         | - 22 120                 |
| Apports à CIFI            |           |                          |                     |                                                   |                           |                                  |                          |

|                                        |           |  |  |          |          |           |          |
|----------------------------------------|-----------|--|--|----------|----------|-----------|----------|
| Variations du périmètre & méthodes (1) |           |  |  |          |          |           | - 272    |
| Autres mouvements                      |           |  |  | - 9      |          | - 9       | 4        |
| Solde au 31 décembre 2007              | 1 310 057 |  |  | 261 896  | 45 688   | 1 617 641 | 788 182  |
| Résultat de l'exercice                 |           |  |  |          | 37 118   | 37 118    | 24 405   |
| Affectation du résultat                |           |  |  | 45 688   | - 45 688 |           |          |
| Dividende                              |           |  |  | - 33 525 |          | - 33 525  | - 19 462 |
| Apports à CIFD                         |           |  |  |          |          |           |          |
| Variations du périmètre & méthodes     |           |  |  |          |          |           |          |
| Autres mouvements                      |           |  |  |          |          |           | - 6      |
| Solde au 31 décembre 2008              | 1 310 057 |  |  | 274 059  | 37 118   | 1 621 234 | 793 119  |
| Résultat de l'exercice                 |           |  |  |          | 5 927    | 5 927     | 13 421   |
| Affectation du résultat                |           |  |  | 37 118   | - 37 118 |           |          |
| Dividende                              |           |  |  | - 19 771 |          | - 19 771  | - 12 980 |
| Apports à CIFD                         |           |  |  |          |          |           |          |
| Variations du périmètre & méthodes     |           |  |  |          |          |           |          |
| Autres mouvements                      |           |  |  | - 1      |          | - 1       | 1        |
| Solde au 30 juin 2009                  | 1 310 057 |  |  | 291 405  | 5 927    | 1 607 389 | 793 561  |

(1) Il s'agit essentiellement du rachat de 100 % du capital de CIF Euromortgage par CIFD au cours de l'exercice 2007.

### 23. – Hors-bilan.

#### A. Engagements de financement :

| (En milliers d'euros)               | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Engagements reçus                   | 1 295 283 | 314 174       | 288 499   |
| D'établissement de crédit (2)       | 1 288 507 | 309 042       | 271 162   |
| De la clientèle (1)                 | 6 776     | 5 132         | 17 337    |
| Dont : prêt à taux zéro             | 6 776     | 5 132         | 17 337    |
| Engagements donnés                  | 1 838 645 | 2 137 859     | 2 658 309 |
| En faveur d'établissement de crédit |           | 9 016         | 10 922    |
| En faveur de la clientèle           | 1 838 645 | 2 128 843     | 2 647 387 |

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan conformément à la réglementation bancaire.

(2) Dont 1 milliard d'euros au titre d'un emprunt à terme contracté le 29 juin 2009 par la 3CIF déblocable au 1er juillet 2009.

#### B. Engagements de garantie :

| (En milliers d'euros)               | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Engagements reçus                   | 253 877   | 279 947       | 261 846   |
| D'établissement de crédit           | 23 865    | 22 009        | 24 515    |
| De la clientèle (1)                 | 230 012   | 257 938       | 237 331   |
| Engagements donnés                  | 295 682   | 322 110       | 307 276   |
| En faveur d'établissement de crédit | 153 200   | 179 208       | 180 893   |
| En faveur de la clientèle           | 142 482   | 142 902       | 126 383   |

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan conformément à la réglementation bancaire.

#### C. Autres engagements (1) :

| (En milliers d'euros)     | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|---------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Autres engagements reçus  | 73 166    | 74 961        | 74 963    |
| Autres engagements donnés | 1 165     | 1 250         | 2 247     |

(1) Poste non repris au niveau du hors bilan publiable, conformément à la réglementation bancaire.

Par ailleurs, le groupe CIFD a nanti pour 870 millions d'euros de prêts dans le cadre de la garantie apportée à la SFEF.

D. Autres opérations sur instruments financiers dérivés :

| (En milliers d'euros)                       | Valeurs nominales des contrats |                                |                   |            |               |
|---------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|------------|---------------|
|                                             | Juin 2009                      |                                |                   |            | Décembre 2008 |
|                                             | Opérations de macro-couverture | Opérations de micro-couverture | Autres opérations | Total      | Total         |
| Opérations de taux :                        |                                |                                |                   |            |               |
| Opérations de gré à gré :                   |                                |                                |                   |            |               |
| Opérations fermes :                         |                                |                                |                   |            |               |
| Accords de taux futurs et autres opérations | 50 000                         | 1 941 000                      | 0                 | 1 991 000  | 1 938 000     |
| Swaps de taux                               | 59 638 709                     | 20 043 536                     | 0                 | 79 682 245 | 89 491 525    |
| Autres opérations                           | 0                              | 0                              | 0                 |            | 0             |
| Opérations conditionnelles :                |                                |                                |                   |            |               |
| Options d'achat                             | 0                              | 0                              | 0                 | 0          | 0             |
| Contrats de taux plancher / plafond         | 649 269                        | 5 533 929                      | 0                 | 6 183 198  | 6 906 348     |
| et autres options                           |                                |                                |                   |            |               |
| Options de vente                            | 43 221                         | 0                              | 0                 | 43 221     | 45 725        |
| Opérations de change :                      |                                |                                |                   |            |               |
| Opérations de gré à gré :                   |                                |                                |                   |            |               |
| Opérations fermes :                         |                                |                                |                   |            |               |
| Cross currency swap                         | 520 183                        | 1 372 934                      | 0                 | 1 893 117  | 1 290 460     |
| Swaps de change                             | 0                              | 0                              | 0                 | 0          | 0             |
| Autres opérations                           |                                | 0                              | 0                 | 0          | 0             |
| Opérations conditionnelles :                |                                |                                |                   |            |               |
| Options d'achat de change                   |                                |                                |                   |            |               |
| Options de vente de change                  |                                |                                |                   |            |               |
| Total                                       | 60 901 382                     | 28 891 399                     | 0                 | 89 792 781 | 99 672 058    |

Les opérations sur instruments dérivés initiées par le groupe sont constituées d'opérations de gré à gré, de couverture de position de taux intérêt ou de change.

| (En milliers d'euros)     | Juste valeur des contrats      |                                |                   |           |               |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------|---------------|
|                           | Juin 2009                      |                                |                   |           | Décembre 2008 |
|                           | Opérations de macro-couverture | Opérations de micro-couverture | Autres opérations | Total     | Total         |
| Opérations de taux :      |                                |                                |                   |           |               |
| Opérations de gré à gré : |                                |                                |                   |           |               |
| Opérations fermes :       |                                |                                |                   |           |               |
| Accords de taux futurs    | - 219                          | 486                            | 0                 | 267       | 642           |
| Swaps de taux             | - 883 822                      | 528 253                        | 0                 | - 355 569 | - 668 135     |

|                                     |           |         |   |           |           |
|-------------------------------------|-----------|---------|---|-----------|-----------|
| Autres opérations                   | 0         | 0       | 0 | 0         | 0         |
| Opérations conditionnelles :        |           |         |   |           |           |
| Options d'achat                     | 0         | 0       | 0 | 0         | 0         |
| Contrats de taux plancher / plafond | 849       | 17 712  | 0 | 18 561    | 85 750    |
| Options de vente                    | 497       | 0       | 0 | 497       | 941       |
| Opérations de change :              |           |         |   |           |           |
| Opérations de gré à gré :           |           |         |   |           |           |
| Opérations fermes :                 |           |         |   |           |           |
| Cross currency swap                 | - 13 080  | 8 494   | 0 | - 4 586   | 55 163    |
| Swaps de change                     | 0         | 0       | 0 | 0         | 0         |
| Autres opérations                   | 0         | 0       | 0 | 0         | 0         |
| Opérations conditionnelles :        |           |         |   |           |           |
| Options d'achat de change           |           |         |   |           |           |
| Options de vente de change          |           |         |   |           |           |
| Total                               | - 895 774 | 554 945 | 0 | - 340 830 | - 525 639 |

## 24. – Effectif moyen.

|                                        | Effectif<br>moyen<br>salarié juin<br>2009 | Effectif<br>moyen<br>salarié<br>décembre<br>2008 | Effectif<br>moyen<br>salarié juin<br>2008 |
|----------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Direction et cadres                    | 1 010                                     | 1 007                                            | 977                                       |
| Agents de maîtrise et assimilés cadres | 310                                       | 633                                              | 724                                       |
| Collaborateurs                         | 1 366                                     | 1 118                                            | 1 079                                     |
| Total des effectifs                    | 2 686                                     | 2 758                                            | 2 780                                     |

Il s'agit des effectifs utilisés.

Le changement de convention collective au sein de l'essentiel des sociétés du groupe a modifié la structure des classifications des ressources humaines.

## 25. – Intérêts et produits assimilés.

| (En milliers d'euros)                                                              | Juin 2009 | Décembre<br>2008 | Juin 2008 |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|-----------|
| Intérêts & produits assimilés sur :                                                |           |                  |           |
| Etablissements de crédit                                                           | 460 111   | 1 273 645        | 574 226   |
| La clientèle                                                                       | 863 391   | 1 606 193        | 778 821   |
| Obligations & autres titres à revenu fixe                                          | 204 154   | 107 515          | 72 366    |
| Autres intérêts & produits assimilés                                               | 57        | 352              | 2 805     |
| Reprise des écarts d'évaluation négatifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts | 366       | 787              | 393       |
| Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions                   | - 3 339   | - 899            | 435       |
| Total                                                                              | 1 524 740 | 2 987 593        | 1 429 047 |

## 26. – Intérêts et charges assimilées.

| (En milliers d'euros)                     | Juin 2009 | Décembre<br>2008 | Juin 2008 |
|-------------------------------------------|-----------|------------------|-----------|
| Intérêts & charges assimilées sur :       |           |                  |           |
| Etablissements de crédit                  | - 768 967 | - 1 271 153      | - 601 226 |
| La clientèle                              | - 1 936   | - 5 365          | - 4 045   |
| Obligations & autres titres à revenu fixe | - 552 203 | - 1 328 521      | - 637 103 |
| Dettes subordonnées                       | 11        | - 15             | - 15      |

|                                                                                    |             |             |             |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Autres intérêts & charges assimilées                                               | 0           | 0           | 0           |
| Reprise des écarts d'évaluation positifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts | - 1 111     | - 2 507     | - 1 253     |
| Charges à étaler                                                                   | - 2 561     | - 6 007     | - 757       |
| Total                                                                              | - 1 326 767 | - 2 613 568 | - 1 244 399 |

## 27. – Commissions.

| (En milliers d'euros)                                        | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|--------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Produits sur :                                               |           |               |           |
| Etablissements de crédit                                     | 1 092     | 32            | 712       |
| La clientèle                                                 | 10 614    | 28 260        | 12 482    |
| Opérations sur titres                                        |           |               |           |
| Opérations de change                                         |           |               |           |
| Instruments financiers à terme                               |           |               |           |
| Prestations de services financiers                           | 1 035     | 1 872         | 954       |
| Autres commissions (1)                                       | 44 550    | 90 020        | 44 011    |
| Total                                                        | 57 291    | 120 184       | 58 159    |
| Charges sur :                                                |           |               |           |
| Etablissements de crédit                                     | - 1 117   | - 2 775       | - 1 412   |
| La clientèle                                                 | - 11      | - 43          | - 111     |
| Opérations sur titres                                        | - 20      | - 61          | - 53      |
| Opérations de change                                         |           |               |           |
| Instruments financiers à terme                               | - 13      | - 38          | - 21      |
| Prestations de services financiers                           | - 1 485   | - 2 904       | - 1 367   |
| Prescripteurs & apporteurs d'affaires (nettes de transferts) | - 13 092  | - 26 703      | - 12 434  |
| Autres commissions                                           | - 1 169   | - 1 715       | - 2 818   |
| Total                                                        | - 16 907  | - 34 239      | - 18 216  |

(1) Ce poste comprend 29 448 milliers d'euros de commissions perçues au titre de contrat d'assurance DIT contre 28 009 milliers d'euros au 30 juin 2008.

Les prestations de services d'Assurances et Conseils s'élèvent à 8 796 milliers d'euros contre 8 360 milliers d'euros au 30 juin 2008.

## 28. – Gains ou pertes sur portefeuille de placement.

| (En milliers d'euros)                                                   | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Portefeuille de placement :                                             |           |               |           |
| Frais d'acquisition                                                     | - 7 018   | - 2 558       | - 6 035   |
| Plus ou moins-values de cession                                         | - 17      | - 62          | - 25      |
| Plus ou moins-values de cession                                         | 1 622     | 2 725         | 542       |
| Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de dépréciations (1) | - 8 623   | - 5 221       | - 6 552   |
| Titres de l'activité de portefeuille                                    |           |               |           |
| Total                                                                   | - 7 018   | - 2 558       | - 6 035   |

(1) Compte tenu de l'évolution des marchés, une dépréciation nette complémentaire des titres de placement a été comptabilisée par la 3CIF pour un montant de 8 623 milliers d'euros sur un encours de 1 046 141 milliers d'euros.

## 29. – Autres produits d'exploitation bancaire.

| (En milliers d'euros) | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------|-----------|---------------|-----------|
| Transferts de charges | 0         | 0             | 0         |

|                                         |       |       |       |
|-----------------------------------------|-------|-------|-------|
| Opérations bancaires faites en commun   | - 0   | 94    | - 1   |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 3 802 | 5 684 | 4 019 |
| Autres produits                         | 969   | 1 480 | 469   |
| Total                                   | 4 771 | 7 258 | 4 487 |

## 30. – Autres charges d'exploitation bancaire.

| (En milliers d'euros)                  | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|----------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Amortissement des charges à étaler     | 0         | 24            | 0         |
| Opérations bancaires faites en commun  | 0         | 0             | 0         |
| Autres charges d'exploitation bancaire | - 3 840   | - 2 924       | - 649     |
| Autres charges                         | - 212     | - 182         | 22        |
| Total                                  | - 4 052   | - 3 082       | - 627     |

## 31. – Charges générales d'exploitation.

| (En milliers d'euros)                                                             | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Frais de personnel (*)                                                            | - 93 887  | - 190 895     | - 97 948  |
| Salaires et traitements                                                           | - 55 335  | - 115 968     | - 57 417  |
| Intéressement et participation des salariés                                       | - 3 589   | - 6 339       | - 3 978   |
| Charges sociales                                                                  | - 27 589  | - 52 791      | - 28 667  |
| Autres charges assimilées                                                         | - 7 374   | - 15 797      | - 7 886   |
| (*) Dont charges de retraite                                                      | - 5 481   | - 11 749      | - 5 934   |
| Frais administratifs                                                              | - 58 519  | - 121 346     | - 60 536  |
| Impôts et taxes                                                                   | - 8 648   | - 8 380       | - 4 496   |
| Services extérieurs                                                               | - 49 892  | - 113 035     | - 56 064  |
| Autres charges assimilées                                                         | 21        | 69            | 26        |
| Amortissement des charges à étaler (net des transferts)                           | 1 781     | 6 906         | 3 182     |
| Charges refacturées                                                               | 3 540     | 6 039         | 4 132     |
| Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions pour risques (1) | 1 107     | - 2 647       | - 139     |
| Total                                                                             | - 145 978 | - 301 943     | - 151 309 |

(1) Ce poste enregistre principalement pour (431) milliers d'euros de provision de charges de restructuration consécutives aux rapprochements de filiales opérationnelles, ainsi que de reprises de provision pour engagements de retraite pour 364 milliers d'euros, et de 807 milliers d'euros au titre des honoraires sur litiges.

## 32. – Coût du risque.

| (En milliers d'euros)                                           | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Lié aux opérations sur :                                        |           |               |           |
| Les établissements de crédit                                    | - 15      | - 11 953      | - 25      |
| Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations (1) |           | - 11 918      |           |
| Pertes sur créances irrécouvrables                              | - 15      | - 35          | - 25      |
| Récupérations sur créances amorties                             | 0         | 0             | 0         |
| La clientèle                                                    | - 45 818  | - 47 074      | - 9 109   |
| Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations     | - 47 589  | - 42 959      | - 9 138   |
| Pertes sur créances irrécouvrables                              | - 1 224   | - 7 846       | - 2 737   |

|                                                             |          |          |          |
|-------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Récupérations sur créances amorties                         | 571      | 1 450    | 627      |
| Coût net du FGAS (2)                                        | 2 424    | 2 282    | 2 139    |
| Les portefeuilles-titres & autres opérations diverses       | - 226    | - 526    | - 1 006  |
| Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations | - 226    | - 526    | - 1 006  |
| Pertes sur créances irrécouvrables                          | 0        | 0        | 0        |
| Récupérations sur créances amorties                         |          |          |          |
| Total                                                       | - 46 059 | - 59 551 | - 10 139 |

(1) Dont 11 918 milliers d'euros en 2008 de dépréciation sur créance chez CIF Euromortgage au titre de la résiliation des swaps de couverture conclus avec Lehman Brothers International (Europe) et constatés lors la défaillance de ce dernier.

(2) Dont un reversement exceptionnel dans le cadre de la liquidation du FGAS pour 2 885 milliers d'euros.

La variation du coût du risque de (35 920) milliers d'euros par rapport au 30 juin 2008 est due principalement à l'augmentation des dépréciations sur les créances à la clientèle à hauteur de 38 451 milliers d'euros.

### 33. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

| (En milliers d'euros)                                           | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Sur immobilisations financières                                 | - 401     | - 3 298       | 1         |
| Plus ou moins-values de cession                                 | 2         | 1             | 1         |
| Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations (1) | - 403     | - 3 299       |           |
| Sur immobilisations incorporelles                               | 26        | - 101         | 84        |
| Sur immobilisations corporelles                                 | 610       | - 196         | 73        |
| Plus ou moins-values de consolidation                           |           |               |           |
| Total                                                           | 235       | - 3 595       | 158       |

(1) Il s'agit d'un complément de dépréciation des titres BHR Ricard à hauteur de 403 milliers d'euros.

### 34. – Résultat exceptionnel.

Les postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

| (En milliers d'euros)   | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Charges exceptionnelles | - 0       | - 1           | - 1       |
| Produits exceptionnels  | 2         | 884           | 883       |
| Total                   | 2         | 883           | 882       |

### 35. – Impôt sur les sociétés.

La charge d'impôt s'élève, au 30 juin 2009 à 11 840 milliers d'euros. Elle est constituée d'une charge d'impôt courant de 19 363 milliers d'euros et d'un produit relatif aux impôts différés de 7 523 milliers d'euros.

Au bilan, l'impôt différé est enregistré pour une valeur active de 24 336 milliers d'euros (contre 17 998 au 31 décembre 2008) et passive de 16 231 milliers d'euros (contre 14 417 au 31 décembre 2008).

Répartition groupe / hors groupe dans la charge d'impôt :

| (En milliers d'euros) | Juin 2009 | Décembre 2008 | Juin 2008 |
|-----------------------|-----------|---------------|-----------|
| Part du groupe        | 5 804     | 13 610        | 10 647    |
| Part des minoritaires | 6 036     | 7 254         | 7 372     |
| Total                 | 11 840    | 20 864        | 18 019    |

Preuve de l'impôt :

| (En milliers d'euros)                                                     | 30/06/09 | En %      | 31/12/08 | En %      | 30/06/08 | En %      |
|---------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|
| Résultat de l'ensemble consolidé                                          | 19 348   |           | 61 523   |           | 37 730   |           |
| Charge d'impôt du groupe                                                  | - 11 840 | - 37,96 % | - 20 864 | - 25,32 % | - 18 019 | - 32,32 % |
| Résultat avant impôt                                                      | 31 188   |           | 82 387   |           | 55 749   |           |
| Taux d'impôt de la société mère                                           | 34,43 %  |           | 34,43 %  |           | 34,43 %  |           |
| Impôt théorique                                                           | - 10 739 |           | - 28 369 |           | - 19 197 |           |
| Taux d'impôt effectif                                                     | 37,96 %  |           | 25,32 %  |           | 32,32 %  |           |
| Ecart                                                                     | - 1 101  |           | 7 504    |           | 1 177    |           |
| Impôt de distribution                                                     |          | 0,00 %    | 0        | 0,00 %    | 0        | 0,00 %    |
| Effet des charges non déductibles et des produits non imposables          | 502      | 1,61 %    | - 1 744  | - 2,12 %  | - 254    | - 0,46 %  |
| Effet des abattements CSB sur le calcul de l'impôt                        | 214      | 0,69 %    | 428      | 0,52 %    | 239      | 0,43 %    |
| Effet des différences de taux d'imposition et du report variable          | - 40     | - 0,13 %  | - 124    | - 0,15 %  | - 18     | - 0,03 %  |
| Crédit d'impôt sur le mécénat                                             | 8        | 0,03 %    | 16       | 0,02 %    | 8        | 0,01 %    |
| Crédit d'impôt sur PTZ                                                    |          | 0,00 %    |          | 0,00 %    |          | 0,00 %    |
| Limitation des Impôts différés et impôts différés non activés sur déficit | - 1 553  | - 4,98 %  | 5 042    | 6,12 %    | 746      | 1,34 %    |
| Dégrèvement d'impôt et déficit fiscal imputé                              |          | 0,00 %    | 2 919    | 3,54 %    |          | 0,00 %    |
| Divers et régularisation sur N - 1                                        | - 232    | - 0,74 %  | 967      | 1,17 %    | 456      | 0,82 %    |
| Total                                                                     | - 1 101  |           | 7 504    |           | 1 177    |           |

## B. — Rapport de gestion du conseil d'administration.

### Environnement et faits marquants.

L'environnement économique. — Après une année 2008 marquée par l'entrée en récession de l'économie mondiale, le pic de la crise semble avoir été atteint lors du 1er trimestre 2009. Celle-ci s'est caractérisée par une forte contraction de l'investissement des entreprises, du commerce mondial (jusqu'à - 11,3 % au 1er trimestre 2009) et de la consommation des ménages des économies les plus avancées (- 2,1 % au premier trimestre 2009 après - 1,9 % au quatrième trimestre 2008).

Depuis le 2e trimestre, l'économie semble avoir renoué avec la croissance. Les économistes en veulent pour preuve le rebond des échanges internationaux, le retournement des indicateurs conjoncturels aux Etats-Unis et en Europe, l'embellie, relative, des marchés financiers, tandis que la croissance des pays émergents, la Chine en tête, après avoir fléchi en 2008, repart déjà.

Cependant, le Produit Intérieur Brut (PIB) des pays du G7 (1) reculerait de 4,1 % en 2009.

(1) Le G7 regroupe la France, l'Italie, le Japon, le Canada, les Etats-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

A l'inverse de ce que l'on avait vécu en 2007 et au début de 2008, l'inflation demeure atone. Elle pourrait ne pas dépasser, en 2009, 0,8 % en zone euro (2).

(2) Source : Note de conjoncture INSEE de juin 2009.

En France, après avoir anticipé un recul de 3 % du PIB, les principaux instituts de conjoncture envisagent plutôt un recul proche de 2 % (2,1 % pour l'OCDE (3) à titre d'exemple) et ce, avec une inflation limitée à 0,6 %.

(3) Office de Coordination et de Développement Economique.

Pour autant, le futur qui est anticipé apparaît incertain et porteur de risques.

Point essentiel pour notre activité, l'OCDE (3) anticipe que le taux de chômage en France, aujourd'hui égal à 9,7 % (au sens du Bureau International du Travail), augmentera probablement à nouveau en 2010, et pourrait s'approcher de 11 % à fin 2010 si la reprise tardait à venir.

Or, la croissance sera privée de ses deux moteurs majeurs : investissements productifs et consommation des ménages.

Si la reconstitution des stocks peut expliquer l'évolution positive du PIB au 2<sup>e</sup> trimestre, l'investissement des entreprises repose majoritairement sur la vitalité de l'activité économique. La demande étrangère adressée à la France demeure globalement en repli, ce, d'autant que l'euro s'est apprécié face aux autres devises, au détriment de notre compétitivité-prix. La reprise de l'investissement productif ne sera donc pas immédiate.

En dépit d'une inflation limitée, la consommation des ménages ne devrait pas repartir nettement, les ménages privilégiant désormais l'épargne.

Et la hausse récente des prix du pétrole et de certaines matières premières et denrées alimentaires pourrait à nouveau alimenter une inflation, une fois l'économie mondiale repartie sur le chemin de la croissance.

C'est pourquoi, le consensus des économistes prévoit pour 2010 une croissance en France comprise entre 0,5 % et 1 %, peu à même de générer un rebond marqué des marchés immobiliers.

L'environnement financier. — L'année 2009 s'est ouverte dans un contexte de crise financière majeure. La quasi fermeture des marchés à la suite de la faillite, en septembre 2008, de l'une des plus importantes banques américaines et le renchérissement du coût des ressources ont conduit de nombreux Etats à mettre en place des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie.

Les autorités françaises ont assuré cette mission, d'une part, en recapitalisant, dès la fin 2008, les établissements de crédit les plus touchés en raison de leur exposition aux actifs à risques et, d'autre part, en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) chargée de lever sur les marchés, avec la garantie de l'Etat français, les ressources nécessaires à l'activité prêteuse des banques.

Le marché de l'immobilier. — Bien que soutenu par les mesures gouvernementales de ce début d'année (dispositif fiscal Scellier, doublement du prêt à taux zéro) et le mouvement baissier des taux d'intérêt, le marché de l'immobilier sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009 subit fortement les effets négatifs de la crise.

— Secteur de la construction : En VEFA, le repli des permis de construire s'est poursuivi sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009 avec 168 930 logements autorisés en baisse de 28,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2008 (– 40,3 % sur le collectif), soit une baisse de 18,9 % sur 1 an.

La chute s'est accentuée sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2009 avec un repli de 32,3 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et une baisse de 40 % sur le seul mois de juin 2009 comparé au mois de juin 2008.

Les mises en chantier ont suivi le repli des permis de construire avec une baisse de 18,3 % sur douze mois d'avril 2008 à mars 2009 comparé à 1 an plus tôt.

L'effondrement du marché au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 a entraîné une chute des mises en ventes (– 45,9 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2008). Ce repli est plus important sur les appartements (– 49,2 %) que sur les maisons individuelles (– 26 %).

Soutenue principalement par le marché des investisseurs grâce au dispositif fiscal Scellier, la commercialisation de ce début d'année enregistre une forte progression sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (25 000 ventes sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 contre 10 000 le trimestre précédent). Toutefois, cette hausse ne permet pas d'atteindre le niveau des ventes du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Dans ce contexte, la Fédération des Promoteurs Constructeurs (FPC) envisage un volume de ventes en 2009 équivalent à celui de 2008, soit 80 000 logements.

En CCMI, si la courbe de commercialisation s'inscrit en croissance depuis le début de l'année, l'indicateur Markemétron révèle un repli des ventes fin juin 2009 de 22 % sur les douze derniers mois.

Il convient néanmoins de souligner que le mois de juin 2009 enregistre une hausse de 7 % par rapport au mois de juin 2008, événement qui ne s'était pas produit depuis 22 mois.

— Secteur de l'« ancien » : Malgré la baisse des prix confirmée en juin 2009 par la Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM) correspondant à 7,3 % sur les douze derniers mois avec un repli plus fort sur les maisons (baisse de 8,8 %) que sur les appartements (baisse de 5,7 %), l'effondrement du marché du logement ancien s'est poursuivi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 avec une chute de 40 % sur l'Ile-de-France au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 comparé à un an plus tôt.

Bien que la fin de 1<sup>er</sup> semestre fasse apparaître une progression notable des volumes de transactions, l'année 2009 ne devrait pas dépasser 500 000 ventes selon les notaires de France, soit une baisse de 25 % par rapport à 2008 (670 000 ventes).

Le marché du crédit immobilier. — Après un recul d'environ 17 % du marché des prêts immobiliers en 2008 à 122 milliards d'euros, selon la Banque de France, le 1<sup>er</sup> semestre 2009 a été marqué par un très fort ralentissement de la production de crédits.

Les statistiques de la Banque de France pour les mises en force au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 affichent un recul de 43,4 %. Ce coup d'arrêt est la conséquence de la chute brutale des transactions résidentielles au 4<sup>e</sup> trimestre 2008, dans le « neuf » comme dans l'« ancien ».

Il s'explique par l'action simultanée de plusieurs facteurs défavorables au crédit immobilier : recul sensible des transactions provoqué notamment par l'attentisme des acquéreurs potentiels, prix moyens en baisse, durcissement des conditions d'octroi par les réseaux bancaires, taux d'intérêt plus élevés, accroissement de l'apport personnel (22,2 % contre 20,1 % selon la Commission Bancaire).

Ainsi, l'appétence des ménages pour l'acquisition immobilière et son corollaire, le crédit à l'habitat, mesurée par les intentions d'acquisition à 6 mois, déjà modérée avec des niveaux aux environs de 2,5 % depuis fin 2007, n'atteignait que 1,6 % des ménages en janvier 2009. Elle est depuis revenue à 2,5 % (source : Baromètre bimestriel des intentions d'acquisition et d'emprunt juillet 2009 du Groupe).

Cependant, il semble que la production de crédits immobiliers soit repartie à la hausse depuis le 2<sup>e</sup> trimestre. Ce rebond découle du desserrement des contraintes qui affectaient le crédit, à l'exception de l'accroissement de l'apport personnel. Le corollaire le plus notable en est la baisse continue des taux proposés par les banques depuis mars 2009.

L'outil de prévisions PRIAM du Groupe anticipait, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009, au maximum 45 milliards d'euros de crédits mis en force et 90 à 95 milliards d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2009. On constaterait dès lors un recul de 20 à 25 % pour l'année.

Ainsi, en deux ans, la production de crédits reculerait de plus de 40 %. Plus précisément, la chute des transactions explique environ 20 à 25 % de cette baisse, l'évolution des prix 12 à 15 % et l'accroissement de l'apport 3 à 5 %.

Dans ce contexte particulier, la comparaison des crédits mis en force au sens de la Banque de France pour les 1ers trimestres 2008 et 2009 montre que les prêts réglementés connaissent une progression de leur part relative, certes sur des montants modestes : de 2,8 % à 3,5 % pour les nouveaux prêts à taux zéro (NPTZ), de 2,1 à 4,8 % pour les prêts épargne logement. Les PC seuls progressent de 6,1 % à 8,3 %.

Cette évolution devrait s'accélérer au cours de l'année avec la mise en force des NPTZ doublés dans le « neuf ».

Le recul des mises en force affecte d'abord le marché de l'« ancien » (– 46,9 %), un peu moins celui du « neuf » (– 42,2 %).

Il touche avant tout les réseaux bancaires (– 47,2 %), alors que les établissements spécialisés sont, pour l'instant, moins concernés (– 19,2 %).

## I. — Comptes sociaux.

Activité de la société Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) au cours du premier semestre 2009.

Au cours du premier semestre 2009, la société en sa qualité de Compagnie financière du Groupe Crédit Immobilier de France, a poursuivi ses missions d'organisation, de contrôle, d'animation et de développement du Groupe, d'une part, et a exercé les prérogatives d'organe central, conférées par la loi, d'autre part.

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises et un séminaire conjoint des administrateurs des sociétés CIFD, Procivis Immobilier et UES-AP s'est tenu le 24 juin 2009.

Dans sa séance du 28 janvier 2009, le conseil a autorisé l'octroi d'une rémunération exceptionnelle à Monsieur Bernard SEVEZ, administrateur, pour la mission spécifique qui lui a été confiée de représentant permanent de CIFD, administrateur unique du GIE I-CIF. Cette rémunération s'élève à 15 000 euros par exercice. Le mandat de Monsieur Bernard SEVEZ, en qualité de représentant permanent de CIFD, administrateur unique du GIE I-CIF a par ailleurs été renouvelé pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale du GIE approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Dans sa séance du 24 juin 2009, le conseil a autorisé l'octroi à Procivis Immobilier :

— d'un prêt amortissable par Banque Patrimoine et Immobilier (BPI) d'un montant de 11 millions d'euros ;

— d'un prêt participatif par CIFD de 12 millions d'euros ;

pour le financement de l'acquisition des actions de la société Icade ADB.

Le conseil a, en outre, pris un certain nombre de décisions de nature réglementaire :

— adaptation du livre III du règlement intérieur pour tenir compte des évolutions du règlement CRBF 97-02 modifié ;

— renouvellement des limites ALM Groupe en application du livre IV du règlement intérieur ;

— fixation des seuils de déclaration d'incidents significatifs visés à l'article 17 ter du règlement CRBF 97-02 modifié (1 million d'euros pour CIFD et 100 000 euros pour chaque filiale financière) ;

— fixation de nouvelles règles d'encadrement des relations avec les apporteurs d'affaires.

Les lettres émises dans le prolongement des contrôles sur place réalisés par la Commission bancaire au sein des établissements Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF) et CIF Euromortgage ainsi que les lettres émises dans le prolongement des contrôles sur place réalisés par l'Inspection générale de CIFD au sein des sociétés financières (Crédit Immobilier de France Bretagne Atlantique et Crédit Immobilier de France Centre Ouest) et au sein de la société Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France (CMCIF) ont fait l'objet d'une communication spécifique au conseil.

La situation de liquidité du Groupe et l'évolution de la situation des marchés financiers ont fait l'objet d'une communication régulière au conseil et d'un suivi spécifique.

Le conseil a agréé comme nouveaux dirigeants responsables au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, Madame Colette LE THERIZIEN, membre du directoire de la société Financière Régionale de Crédit Immobilier de Bretagne, Monsieur Jean-Luc LIPS, président du conseil d'administration de la société financière Crédit Immobilier de France Centre Est (CIF Centre Est), Monsieur Dominique GUERIN, président du conseil d'administration de la société financière Crédit Immobilier de France Sud (CIF Sud) et Monsieur André LEGEARD, président de la CMCIF.

Le conseil a également agréé les opérations de fusion-absorption de la société Financière de Crédit Immobilier Picardie Champagne-Ardenne (NPCA) par la société Financière Régionale de Crédit Immobilier Nord-Pas-de-Calais (FIRCIN) et de la société financière Crédit Immobilier de France Midi-Pyrénées-Financière Régionale (MIPY) par la société Financière de l'Immobilier Sud Atlantique (FISA). Les sociétés après fusion ont pris respectivement les dénominations de Crédit Immobilier de France Nord (CIF Nord) et Crédit Immobilier de France Sud-Ouest (CIF Sud-Ouest).

Monsieur Dominique GUERIN a été coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc ILTIS, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2010. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 mai 2009.

Le conseil a en outre pris acte de la démission de Monsieur Jean-Yves LABATTUT et a décidé de laisser le poste vacant.

Affectation du résultat 2008.

Le bénéfice net de l'exercice 2008 de 21 546 505 euros a été affecté par l'assemblée générale du 27 mai 2009 comme suit :

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Réserve légale  | 1 077 325,25 €  |
| Dividendes      | 19 771 202,04 € |
| Autres réserves | 697 977,71 €    |

Le montant affecté en autres réserves au titre des exercices précédents est de 39 291 807,58 euros.

Le dividende net par action ressort à 0,23 euros.

La même assemblée générale a décidé d'allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, la somme de dix mille cinquante quatre euros (10 054 €) pour l'exercice 2009.

#### Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

Le mandat du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé pour une durée de six exercices, expirant à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2014 et Monsieur Etienne BORIS a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS, pour la même durée de six exercices.

#### Résultat du premier semestre 2009.

La période se termine par un bénéfice de 27 310 445 euros qui provient essentiellement des dividendes versés par les filiales.

## II. — Comptes consolidés.

### A. Activité :

— Le Groupe CIF et la concurrence : Selon la Banque de France, la production des crédits immobiliers a baissé de 43 % sur le premier semestre 2009.

Sur la même période, le Groupe Crédit Immobilier de France voit sa production reculer de 28,2 % dans un marché très difficile.

L'amélioration de la position du groupe est à souligner alors qu'il a fait le choix d'améliorer ses marges et de contrôler ses risques.

— La production du Groupe CIF : Pour le 1er semestre 2009, la production de crédits immobiliers (offres acceptées) s'élève à 2,267 milliards d'euros, soit une baisse de 28,2 % comparativement au 1er semestre 2008.

Cette évolution s'explique certes par la diminution du nombre de clients financés de 18,3 % comparativement à 2008 (soit 16.505 clients) mais également par la baisse du montant moyen des prêts de 15 %.

Elle correspond à 26 245 nouveaux prêts, soit un recul de 15,4 % comparativement au 1er semestre 2008.

Ces résultats commerciaux ont été obtenus alors que le Groupe a mis en place une série de dispositifs destinés à accroître sa marge commerciale, qui est passée de 0,81 % à 1,10 % du 1er semestre 2008 au 1er semestre 2009 et à limiter ses risques.

Le financement des acquisitions de résidences principales demeure le secteur d'intervention principal du Groupe (71 % des montants sur la période considérée). Le financement des biens à usage locatif accordé aux investisseurs se replie modérément dans la production nouvelle avec 20 % de l'activité du Groupe, soit 452,4 millions d'euros sur le 1er semestre 2009, contre 21 % en 2008.

Soutenue notamment par le doublement du nouveau prêt à taux zéro dans le « neuf », la part de la production de prêts réglementés (PAS, PC et NPTZ) fait plus que doubler, à 18 % contre 8 % au 1er semestre 2008.

Dans un contexte nettement moins favorable à la secundo-accession, la production de prêts relais diminue très fortement pour revenir à 101,3 millions d'euros contre 359,7 au 1er semestre 2008. En part relative, la diminution est tout aussi notable (4,5 % au 1er semestre 2009 contre 11 % au 1er semestre 2008).

— L'offre du Groupe CIF : Les actions du Groupe menées au cours du premier semestre 2009 reposent sur deux axes majeurs, le renforcement de la compétitivité de la gamme crédit immobilier avec un recentrage sur la gamme de prêts à taux mixtes et de prêts à taux révisables, l'élargissement de l'accès au crédit auprès des particuliers sur le segment du neuf avec la mise en place du doublement du nouveau prêt à taux zéro, le financement des opérations Pass Foncier, les investissements en loi SCELLIER. L'ensemble de ces actions ont été menées de front dans un contexte où le Groupe a intégré d'importantes évolutions réglementaires protégeant le consommateur, mesures issues de la loi CHATEL, engagements conjoints de l'Association des Sociétés Financières (ASF) et de la Fédération Bancaire Française (FBF) et réforme LAGARDE sur l'assurance emprunteurs.

— Le refinancement, les couvertures et la gestion des liquidités du Groupe : Fort du volume de ses fonds propres, le Groupe Crédit Immobilier de France n'a pas eu besoin de solliciter sa recapitalisation publique. Il a également poursuivi tout au long du premier semestre 2009 son activité émettrice à moyen et long terme, pour l'essentiel, au travers de CIF Euromortgage dont la qualité des actifs lui a permis de continuer à faire appel à ses investisseurs en dépit de la crise, sollicitant, pour le solde, la 3CIF, notamment via la SFEF.

— CIF Euromortgage et la titrisation des créances hypothécaires du groupe : CIF Euromortgage, société de crédit foncier du Groupe, a pour mission d'assurer le refinancement à moyen et long terme des filiales financières de CIFI (les sociétés financières régionales et la Banque Patrimoine et Immobilier) en se portant acquéreur des titres prioritaires émis par CIF Assets et BPI Master Mortgage, les deux fonds communs de créances (FCC) destinés à recueillir les prêts consentis par les établissements de crédit du Groupe à leur clientèle d'accédants à la propriété. Son agrément lui permet également d'acquérir des Residential mortgage backed securities (RMBS), parts ou titres émis par d'autres fonds communs de créances et par des entités similaires soumises au droit d'un Etat appartenant à l'Espace économique européen. Ces fonds communs de créances et entités similaires ne doivent détenir que des créances hypothécaires et ne peuvent, en aucun cas, être adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples.

A la clôture de l'exercice 2008, CIF Assets affichait un actif de 18,37 milliards d'euros composé de 375 263 créances bénéficiant d'une hypothèque de premier rang, d'un privilège de prêteur de deniers ou d'un cautionnement éligible aux sociétés de crédit foncier. En contrepartie, CIF Assets 2001-1 avait émis, au 30 juin 2009, 391 668 titres prioritaires A notés par Fitch et Moody's (AAA/Aaa) et 19 708 parts subordonnées B notées A2 par Moody's.

Construit suivant le même modèle mais spécifiquement dédié à la titrisation des créances détenues par la Banque Patrimoine et Immobilier, BPI Master Mortgage présentait, à la même date, un actif de 2,15 milliards d'euros réparti en 58 046 créances elles aussi assorties d'une hypothèque de

premier rang, d'un privilège de prêteur de deniers ou d'un cautionnement éligible aux sociétés de crédit foncier. Le refinancement de ces actifs a été assuré par la création de 67 748 parts prioritaires A notées par Fitch et Moody's (AAA/Aaa) et 2 124 parts subordonnées B notées A2 par Moody's.

Au cours du premier semestre 2009, CIF Euromortgage a acquis des titres prioritaires émis par CIF Assets lors de ses rechargements d'octobre 2008 et d'avril 2009 pour un montant total de 1,88 milliard d'euros portant à 12,88 milliards d'euros son encours de titres prioritaires de CIF Assets déduction faite d'un amortissement de 829,30 millions d'euros et a également acquis l'intégralité des 12 335 parts prioritaires nouvelles émises par BPI Master Mortgage lors de son rechargement du mois de mai pour un montant total de 347,98 millions d'euros portant, après prise en compte des amortissements de la période, à 1,91 milliards d'euros, le montant des parts prioritaires qu'elle détient dans le FCC.

Aucun nouveau RMBS externe au Groupe n'a été acquis en 2009, ces titres ne représentant plus qu'une part réduite dans les actifs de CIF Euromortgage.

L'encours du portefeuille de parts de FCC et de RMBS s'élève, à la clôture du premier semestre 2009, à 16,37 milliards d'euros contre 15,28 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

CIF Euromortgage s'est également porté acquéreur, au cours du semestre, de divers billets hypothécaires souscrits par les filiales financières pour un montant ressortant à 1,86 milliards d'euros à la clôture de l'exercice. Ces opérations ont permis d'assurer un refinancement supplémentaire entre deux rechargements des FCC internes.

Au 30 juin 2009 et après prise en compte de ces billets hypothécaires, le portefeuille d'investissement de CIF Euromortgage est adossé, à 91.34 % à des prêts distribués par le Groupe.

A la clôture du premier semestre 2009, les valeurs liquides détenues par CIF Euromortgage se composaient d'un prêt à terme consenti à la 3CIF, d'une opération de pensions livrées pour un montant ressortant, à la clôture du semestre à environ 1,50 milliard d'euros et d'une somme de 230,85 millions d'euros sur son compte courant.

Ces investissements ont été assurés par l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources bénéficiant du privilège de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier. CIF Euromortgage a réalisé au cours du semestre vingt quatre émissions pour un montant total de 3,39 milliards d'euros contre 2,24 milliards d'euros au 1er semestre 2008 prouvant ainsi sa capacité à retenir, malgré la crise, l'attention d'un vaste échantillon d'investisseurs.

Au cours du semestre, CIF Euromortgage a procédé au remboursement de trois de ses emprunts arrivés à échéance pour un montant total de 1,55 milliards d'euros.

Au 30 juin 2009, l'encours de la dette obligataire de CIF Euromortgage s'élevait à 20,16 milliards d'euros.

Les ressources non privilégiées dont elle bénéficie pour un montant total de 570 millions d'euros sont représentées par sept prêts subordonnés qui lui ont été consentis par CIFD en renforcement de ses fonds propres.

– La 3CIF : Refinancement, couvertures et gestion des liquidités du groupe : La 3CIF a pour rôle de lever sur les marchés et d'apporter aux filiales financières de CIFD le complément de refinancement non fourni par CIF Euromortgage. Elle est également en charge de la négociation des instruments financiers à terme nécessaires à la couverture des risques de taux et de change du Groupe et, enfin, de la gestion de la trésorerie et des réserves de liquidité de celui-ci.

L'essentiel des ressources apportées par la 3CIF aux sociétés du Groupe est constitué de la ressource evergreen (1) dont l'encours moyen s'établit, sur le premier semestre 2009, à 5,58 milliards d'euros contre 6,12 milliards d'euros pour l'exercice 2008. La 3CIF a également consenti au Groupe diverses ressources pour un encours moyen de 4,48 milliards d'euros sur le premier semestre 2009 incluant des concours à court terme pour un encours moyen de 1,6 milliard d'euros sur le premier semestre 2009. Au 30 juin 2009, l'encours total des concours consentis par la 3CIF aux sociétés du Groupe s'élève à 9,32 milliards d'euros contre 10,21 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

(1) Autorisation de découvert bancaire d'un montant et d'une durée illimités et qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert, en prêt à 7 ans remboursable in fine.

Compte tenu du renchérissement des coûts et de l'intérêt limité manifesté, depuis la fin 2008, par les investisseurs pour la dette non sécurisée, la 3CIF a limité son appel au marché se contentant de lever, au cours du semestre, un montant total de 515,12 millions d'euros contre 748,35 millions d'euros en 2008. Ce programme a été complété par le recours à la SFEF pour un montant de 444 millions d'euros.

La 3CIF a, au cours du semestre, collecté des ressources sous forme d'émission de certificats de dépôt auprès de contreparties extérieures au Groupe et s'est également refinancée auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant ressortant, à la fin du semestre, à 2,25 milliards d'euros. Ces refinancements ont été réalisés par mobilisation des réserves de liquidités de la 3CIF et des titres prioritaires de CIF Assets dont elle avait fait l'acquisition lors du rechargement du FCC d'octobre 2008.

La 3CIF a fourni aux sociétés du Groupe, au cours du premier semestre 2009, un ensemble d'instruments financiers à terme (swaps, caps et FRAs) pour un notionnel total de 74,92 milliards. Ces opérations étaient majoritairement constituées de swaps à court terme.

La 3CIF a enfin pour troisième mission la constitution et la gestion des réserves de liquidité nécessaires à la poursuite des activités prêteuses des filiales opérationnelles même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés.

Ces réserves de liquidité sont composées essentiellement de titres à moyen et long terme, totalisant 5,48 milliards d'euros au 30 juin 2009 contre 3,41 milliards d'euros au 31 décembre 2008 répartis, à concurrence de 3,94 milliards d'euros, de parts de FCC et des RMBS exclusivement européens notés AAA et éligibles pour leur quasi-totalité aux opérations de mobilisation de la Banque Centrale Européenne, de fonds d'Etat européens pour 714,15 millions d'euros et de FRN bancaires pour 807,80 millions d'euros.

Grace à CIF Euromortgage et à la 3CIF et malgré la gravité de la crise financière, le Groupe ne s'est, à aucun moment, trouvé dans l'impossibilité de lever sur les marchés les ressources nécessaires à sa production de prêts aux particuliers. De plus, en demeurant sur leur c[U+x009c]ur de métier, les deux instruments du refinancement sont parvenus à se préserver de toute exposition aux actifs désormais qualifiés de toxiques.

— L'activité d'Assurances et Conseils : Dans le cadre de la réorganisation du Groupe Assurances & Conseils et de l'harmonisation des procédures, de nombreux chantiers ont été poursuivis, achevés ou ont été entrepris au cours du premier semestre 2009.

Des travaux importants ont été conduits au plan informatique avec notamment la finalisation de la charte informatique, l'évolution et l'installation d'un outil d'aide au développement au sein des principaux départements, l'extension aux principaux clients du portefeuille d'un « Extranet client » et au plan comptable avec, en particulier, la finalisation d'un manuel des procédures comptables et d'un cahier général des tâches.

En termes de développement, le recrutement d'un spécialiste dans la branche « Transports » a été réalisé afin de permettre au Groupe Assurances & Conseils de se positionner sur cette niche.

Dans un contexte économique défavorable, l'activité du Groupe Assurances & Conseils a bien résisté ce premier semestre : au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires net s'élève à 9 760 000 euros, en progression de 4,24 % par rapport à 2008. Le résultat courant avant IS atteint 1 533 000 euros, en recul de 7,97 % par rapport au premier semestre 2008.

#### B. Organisation des relations internes au groupe financier :

— Relations avec les filiales opérationnelles : Dans un contexte de baisse de marché, le Groupe a poursuivi en 2009 son programme de rationalisation de ses structures dans la perspective d'une meilleure efficacité des fonctions « support » et « commercialisation » ainsi que d'une gestion à un coût moindre.

De nouvelles fusions de sociétés financières ont donc été engagées au premier semestre 2009 visant à donner à celles-ci une taille homogène et suffisante pour garantir un coefficient d'exploitation, une rentabilité des capitaux investis et un développement en conformité avec les objectifs du Groupe.

Après les quatre fusions menées en 2007 et 2008, trois fusions sont programmées au second semestre 2009 :

— la fusion-absorption de la société financière Crédit Immobilier de France Midi-Pyrénées-Financière Régionale (MIPY) par la société Financière de l'Immobilier Sud Atlantique (FISA), en date du 10 juillet 2009, la société prenant la nouvelle dénomination Crédit Immobilier de France Sud-Ouest (CIF Sud-Ouest) dont le siège social est à Bordeaux ;

— la fusion-absorption de la société Financière de Crédit Immobilier Picardie-Champagne-Ardenne (NPCA) par la société Financière Régionale de Crédit Immobilier Nord-Pas-de-Calais (FIRCIN), en date du 31 juillet 2009, la société prenant la nouvelle dénomination Crédit Immobilier de France Nord (CIF Nord) et dont le siège social est à Lille ;

— la fusion-absorption de la société Crédit immobilier de France Méditerranée (CIF MED) par CIF SUD prévue le 15 décembre 2009, la société devant prendre comme dénomination Crédit Immobilier de France Méditerranée et dont le siège social serait à Marseille.

Dans ce cadre, le programme de migration vers un système d'Information unique a connu un nouveau jalon avec la migration le 12 avril de CIF Sud vers la solution de gestion cible EFI. La prochaine migration concernera en fin d'année CIF Centre-Ouest.

— Informatique Groupe : Les actions menées par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe au cours de premier semestre 2009 ont poursuivi le plan de fusion migration sur la solution eFIBANK. Parallèlement la DSI a continué la rationalisation de la production sur le site de Toulouse.

— Gestion Crédit : Le déploiement de la solution eFIBANK s'accompagne d'une harmonisation des processus métier et des organisations au sein des sociétés financières du Groupe. Un paramétrage commun défini pour l'ensemble de ces sociétés, le Modèle de Paramétrage Unifié (MPU) permet de décrire différentes composantes communes pour les sociétés telles que la gamme produit, l'offre, les schémas comptables, les règles de gestion tout en mutualisant la définition de ces composantes.

Parallèlement, la solution de Front Office, qui constitue le socle de l'outil de distribution, déployée dans FISA a été étendue à MIPY dans le cadre du projet de fusion de ces deux sociétés. Une étude complémentaire a été engagée sur le premier trimestre 2009 pour préciser les conditions optimales d'une intégration avec la solution eFIBANK (Back-Office).

#### Six chantiers majeurs sont engagés sur 2009 :

— la fusion informatique de la société Crédit Immobilier de France Centre Est (CIF EST) a été réalisée en mars 2009 sur le système Vinci ;

— la migration de Crédit Immobilier de France Centre Ouest (CIF CO) vers la cible EFI devrait intervenir fin 2009 ; cette opération permet également de constituer la matrice du MPU ;

— la migration de CIF SUD sur la cible EFI a été réalisée en avril 2009 ;

— la fusion informatique FISA-MIPY a été effectuée mi-juillet pour la partie commerciale et sera finalisée fin août 2008 sur la solution Vinci pour la partie Back Office ;

— la fusion informatique FIRCIN-PCA a été effectuée mi-juillet pour la partie commerciale et devrait être finalisée fin 2009 sur EFI pour la partie Back-Office ;

— les premiers travaux visant à préparer la fusion CIF SUD-CIF MED ont été engagés en vue de démarrer une production nouvelle commune en décembre 2009.

Plus généralement, une cartographie des différents systèmes informatiques disponibles au sein du Groupe (back-Office, Front-Office, Gestion Electronique des Documents, ...) a été réalisée. Dans ce cadre, un outil de GED a été retenu et un premier déploiement pilote réalisé avec FIRCIN en février 2009, qui a permis de dématérialiser le dossier de prêt.

— Le centre de données de Toulouse : Le centre de Toulouse qui regroupe les différentes infrastructures issues des filiales financières du Groupe atteint maintenant une taille critique qui lui donne une dimension industrielle et la capacité de répondre aux objectifs de qualité de service, tout en garantissant la continuité d'activité.

— Sécurité : La centralisation des infrastructures a permis également de rationaliser la sécurité à travers la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) global au niveau du Groupe. La croissance des volumes nous amènera à adapter les architectures techniques sur 2009-2010 pour répondre à cette évolution.

Les premières briques d'une gestion centralisée des identités et des habilitations informatiques ont été posées dans le cadre du projet Sésame sous l'égide du responsable de la sécurité des systèmes d'Information.

#### C. Gestion des risques :

— Le traitement des risques de crédits sur la clientèle : L'encours des prêts à la clientèle demeure quasi exclusivement constitué de prêts à l'habitat garantis par des sûretés réelles de 1er rang (à hauteur de 81,2 %) ou des cautions consenties par des entreprises d'assurance ou des établissements de crédit, dont la part croît régulièrement ; l'encours bénéficie d'une forte granularité.

Le taux de créances douteuses connaît une hausse sensible, passant de 1,30 % au 30 juin 2008 à 2,21 % au 30 juin 2009, les créances étant couvertes à hauteur de 22,6 %.

Cette augmentation s'explique par le classement simultané en créances douteuses des prêts relais non remboursés à l'échéance et des prêts d'acquisition du nouveau bien ainsi que par le vieillissement progressif du portefeuille de prêts.

On observe ainsi une hausse du montant moyen des dossiers douteux.

Le niveau global des clients en surendettement reste cependant contenu, à 0,54 % de l'encours (0,47 % au 30 juin 2008) ainsi que le taux de perte finale, inférieur sur les six premiers mois, à 1 point de base.

Au cours du premier semestre, le Comité des risques de crédit :

- a statué sur certaines mesures d'amélioration du niveau des garanties afin de limiter la perte en cas de défaut ;
- a mis à jour le mode d'évaluation des gages hypothécaires du fait de l'évolution des prix ;
- a proposé au conseil d'administration de CIFI une évolution destinée à renforcer la sécurité des opérations avec les apporteurs d'affaires et la sécurité des prêts aux investisseurs.

— Le traitement des risques opérationnels : Les reportings trimestriels d'incidents et de pertes n'ont pas révélé d'incidents ou de pertes significatifs au niveau du Groupe.

Conformément à l'évolution du règlement CRBF 97-02 modifié, le conseil d'administration de CIFI, sur proposition du Comité des risques opérationnels, a fixé à 1 million d'euros au niveau du Groupe, le seuil de déclaration des incidents significatifs qui doivent être portés à sa connaissance et a demandé à chaque filiale financière de fixer son seuil individuel à 100 000 euros.

— Le traitement des risques liés aux contreparties financières : La majeure partie des risques liés aux contreparties financières est portée par la 3CIF et CIF Euromortgage.

Pour ces deux entités, les limites individuelles par contrepartie sont accordées par un comité d'engagement sur proposition de la Direction Déléguée aux Risques.

Le Groupe ne détient aucun titre adossé à des actifs « subprime », aucun actif « toxique » ni bénéficiant d'un rehaussement de crédit par un « monoliner ».

Les opérations sur instruments financiers à terme sont réalisées dans le cadre de la gestion du bilan du Groupe, avec pour unique objectif la couverture des positions.

Une des règles majeures du Groupe est, sauf exception justifiée, de ne pas traiter avec des contreparties dont la note long terme est inférieure à A-.

A fin juin 2009, les titres bancaires détenus par la 3CIF se répartissaient à hauteur de 60 % de contreparties notées AA, de 37 % de A et de 3 % de BBB. En valeur de marché, le hors bilan de la 3CIF était constitué de 41 % de contreparties bénéficiant d'une note AA et de 59 % de contreparties bénéficiant d'une note A. En ce qui concerne le hors bilan de CIF Euromortgage, ces montants étaient de 78 % (AA) et 22 % (A).

La totalité des parts de RMBS détenues par CIF Euromortgage et 3CIF portent des prêts produits au sein de l'Union européenne relevant lors de leur chargement de la catégorie « conforming » et sont notées AAA, à l'exception d'un titre de 5 M€ noté AA.

— Le traitement des risques financiers : Le Conseil d'Administration de CIFI détermine les limites de risques financiers (risque de liquidité, risque de taux et risque de change) au niveau du Groupe consolidé et approuve les conventions de gestion actif-passif, dite gestion ALM. Limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des risques financiers du Groupe et sont revues au moins annuellement. Le Conseil d'administration de CIFI du 29 mai 2009 a arrêté les nouvelles limites ALM du Groupe.

Le Comité des risques financiers du Groupe en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du Groupe, analyse les expositions aux risques financiers et décide de la répartition entre les différentes sociétés du Groupe, des limites fixées par le Conseil d'Administration de CIFI.

— Risque d'illiquidité : Le risque d'illiquidité est géré au niveau consolidé de CIFI sous la responsabilité du Comité des risques financiers du Groupe. CIF Euromortgage est le principal outil de refinancement du Groupe. Depuis la création de cette société de crédit foncier en 2001, le Groupe titrise de manière récurrente et régulière (deux fois par an) l'essentiel de sa production de crédits immobiliers ; CIF Euromortgage se porte acquéreur des titres prioritaires émis (notés AAA), et se refinance par émission d'obligations foncières elles-mêmes notées AAA. La 3CIF assure le refinancement de la production du groupe CIF pour sa partie non directement financée par CIF Euromortgage et gère des réserves de liquidité lui permettant de différer son recours aux marchés de capitaux pendant une période de six mois tout en assumant son rôle de prêteur auprès des filiales opérationnelles. En outre, si le marché des obligations foncières se fermait, temporairement ou durablement, CIF Euromortgage pourrait ne pas souscrire aux parts de titrisation créées par le Groupe dans le cadre de son programme récurrent de titrisation. Dans ce cas, ces titres, éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne, seraient souscrits par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe, dans l'attente d'une réouverture du marché des obligations foncières.

La durée des émissions de la 3CIF et de CIF Euromortgage est définie de façon à ce que les besoins de financement futurs n'excèdent pas les capacités d'émission de ces sociétés.

Les réserves de liquidité de la 3CIF sont constituées de titres liquides, éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne, et de lignes de crédit stand-by.

Tout en bénéficiant de ce dispositif, CIF Euromortgage gère de façon autonome son propre risque d'illiquidité en se maintenant en permanence en trésorerie positive sur un horizon très supérieur à six mois. En outre, la sécurité de CIF Euromortgage est renforcée par le fait que son portefeuille d'investissement est constitué à hauteur de 70 % de titres (RMBS) éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne.

— Risque de taux : La position en risque de taux est déterminée selon une méthodologie Groupe qui permet de mesurer la sensibilité du résultat et de la valeur patrimoniale de la société en cas d'évolution défavorable des paramètres de marché.

Les limites en vigueur sont :

- la sensibilité du résultat du Groupe sur les douze prochains mois ne doit pas excéder 24 millions d'euros en cas de variation défavorable des taux de 1 % ;
- la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan en cas de variation défavorable des taux de 2 % est limitée à 230 millions d'euros.

Une sous-limite fixée à 160 millions d'euros permet d'encadrer le risque de taux fixe et le risque optionnel ainsi que la sensibilité en cas de rotation de la courbe des taux.

— Risque de change : Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre des positions de change. Les expositions résultant des émissions de dette en devises sont couvertes dès leur origine.

— Le contrôle interne périodique : L'assemblée générale de CIFD du 27 mai 2009 a approuvé les modifications du Livre III du règlement intérieur de CIFD qui fixe les règles relatives à l'organisation du contrôle interne en intégrant les évolutions du CRBF 97-02 modifié.

Des comités d'audit sont désormais en place dans chacune des filiales de CIFD permettant de renforcer le contrôle de l'organe délibérant. La majorité des comités se sont réunis à deux reprises au cours du premier semestre pour examiner notamment les rapports annuels de contrôle interne, les travaux des auditeurs internes et le suivi des recommandations. Afin de remplir au mieux leurs fonctions, les administrateurs membres de ces comités ont été invités à participer à un cycle de formation sur le contrôle interne au sein des établissements de crédit.

Le conseil d'administration de CIFD a examiné lors de sa séance du 29 avril 2009 les rapports de contrôle interne annuels de 2008. Par ailleurs, depuis 2009, la communication des lettres de suite des missions finalisées donne lieu à une présentation des principales conclusions par le président du comité d'audit ou l'inspecteur général.

Le comité d'audit national s'est réuni à trois reprises au cours du 1er semestre 2009 ce qui l'a conduit à examiner différents rapports sur les sociétés du réseau (FISA, CIF Bretagne Atlantique, Financière Régionale de Crédit Immobilier de Bretagne, CMCIF), le rapport annuel de contrôle interne de CIFD et de la 3CIF intégrant celui sur la conformité, les missions réalisées par la Commission Bancaire (3CIF et CIF Euromortgage), la mission de suivi sur CIF CO, et deux missions transversales (engagements et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme).

En outre, une réunion des auditeurs internes des filiales tenue le 2 juin 2009 a permis de retracer les enseignements des missions transversales (engagements et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme), de rappeler les évolutions du règlement CRBF 97-02 modifié et leurs incidences en terme de contrôle périodique et de mesurer les incidences des engagements de la profession (ASF-FBF) dans le cadre de la distribution des crédits. Un retour a également été opéré sur le suivi des recommandations réalisé dans chacune des sociétés financières.

— Le contrôle interne permanent : Le déploiement et l'utilisation concrète d'un outil dédié à la gestion des risques et des contrôles, au reporting des anomalies et au suivi des réclamations dans l'ensemble des filiales est en cours d'achèvement.

Les évolutions fonctionnelles initiées en 2008 doivent permettre de réaliser, à partir de cet outil, un reporting trimestriel des anomalies et des pertes significatives commun aux domaines des risques opérationnels et du contrôle permanent.

Concernant spécifiquement les activités des entités centrales du Groupe, la formalisation du contrôle permanent et du reporting de la 3CIF et de la Direction Déléguée à la Comptabilité (GIE CIF-Services) s'est poursuivie au cours du premier semestre 2009.

En ce qui concerne les systèmes d'information gérés par le GIE i-CIF, CIFD a engagé un processus de recrutement d'un responsable du contrôle permanent, spécialiste en matière de systèmes d'information, dédié à cette fonction et devant rapporter fonctionnellement à la Direction Déléguée aux Risques Groupe.

— Le traitement des risques de non conformité : La réunion avec les correspondants conformité organisée par le Responsable conformité Groupe, pour faire le point sur les actions engagées, réalisées et les perspectives 2009, s'est tenue le 16 juin 2009.

Une mission sur le dispositif de contrôle interne en matière de produits, pilotée par le Responsable conformité Groupe et réalisée par le Responsable de la mission d'organisation du dispositif de contrôle interne en liaison avec le Correspondant conformité local, a été conduite sur place dans une des filiales au cours du premier semestre 2009. L'objectif est de mesurer la pertinence et la fiabilité du dispositif existant et de mettre en oeuvre le cas échéant des axes d'améliorations. Il s'agissait à l'origine d'une demande formulée par la Commission Bancaire dans la lettre de suite de la mission réalisée dans la filiale.

Si des points d'attention et d'amélioration ont été relevés, aucun dysfonctionnement grave n'a été constaté au cours de ces missions.

Dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle, les alertes Groupe reçues en 2006 restent partiellement clôturées au 30 juin 2009. Un certain nombre de dysfonctionnements signalés relevant du domaine des systèmes d'information a donné lieu à des plans d'actions proposés par la direction des systèmes d'information du Groupe. La clôture définitive de ces dysfonctionnements interviendra à réception de l'attestation du retour au bon fonctionnement du système d'information délivrée par le correspondant conformité de l'entité concernée.

Une alerte Groupe, reçue le 13 novembre 2008, a été clôturée le 20 mai 2009.

Conformément à la procédure d'approbation préalable systématique, une nouvelle version du prêt solution accession (PSA v3) a été introduite dans la gamme nationale selon les nouvelles normes mises en place en 2006 (avis écrit du Responsable conformité Groupe en date du 19 mai 2009 et approbation par le comité de pilotage marketing le 20 mai 2009).

Le projet d'optimisation du processus de mise en marché des nouveaux produits lancé au niveau du Groupe en 2008 se poursuit. Les travaux ont abouti à la formalisation du processus revu et à la mise en oeuvre de nouveaux livrables dont un modèle type de maquette produits, afin de mettre en oeuvre un dispositif intégrant tous les acteurs participant à la création des produits et / ou de leurs évolutions.

Un outil a été mis en place (GED avec un espace projet dédié), des comités de relectures ont été instaurés afin d'assurer une homogénéité du contenu de la documentation produite. La méthodologie devra, à terme, être appliquée aux évolutions non significatives.

Le déploiement opérationnel au sein des filiales financières des produits et de leurs évolutions a donné lieu à une première cartographie au cours du 1er semestre 2009.

Une place importante sera faite au cours du second semestre à la communication sur ce chantier afin de veiller à la mise en oeuvre et au respect des nouvelles normes Groupe tant au niveau national qu'au niveau des filiales financières.

Cinq sessions de formation aux procédures de contrôle de la conformité pour les nouveaux arrivants ont été organisées les 18 mars, 24 juin à Paris et le 25 juin 2009 à Toulouse, réunissant globalement 25 collaborateurs des organes centraux.

Au-delà des formations portant sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, qui sont régulièrement réalisées sur ce sujet, la réflexion sur l'évolution des méthodes de formation et l'éventualité de la mise en place d'un module de formation Groupe sur ce sujet basé sur le principe du e-learning se fera à l'issue de l'évolution du dispositif de lutte contre le blanchiment rendue nécessaire par l'ordonnance n° 2009-104 du 31 janvier 2009 puis de ses décrets d'application à venir.

Le dispositif relatif aux prestations externalisées mis en place en 2008, n'a pas évolué au cours du premier semestre 2009. Un reporting semestriel est demandé aux filiales afin de pouvoir suivre sur base consolidée les prestataires qui ont contracté avec les filiales financières dans ce cadre réglementaire.

Un module spécifique de suivi des réclamations clients et des risques associés a été mis à la disposition des filiales financières afin de déclarer et suivre les réclamations clients. Ce projet, qui est pris en charge par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent Groupe, doit permettre à la conformité de suivre les zones de risques potentiels en fonction de la typologie des réclamations clients identifiées. Des travaux devront être lancés au cours du second semestre 2009 pour élaborer une norme Groupe dans le suivi et la gestion des réclamations clients.

#### D. Résultats financiers :

— Le bilan : Le total du bilan consolidé s'élève à 39,5 milliards d'euros au 30 juin 2009 contre 38,5 milliards d'euros à fin 2008, soit une augmentation d'un milliard d'euros.

A l'actif, les variations proviennent principalement de la hausse des opérations avec la clientèle (1 milliard d'euros), des opérations interbancaires (0,1 milliard d'euros) et des comptes de régularisation (0,2 milliard d'euros) du fait principalement de l'augmentation des cash collatéraux chez 3CIF (0,1 milliard d'euros), conséquence de l'aggravation de la crise financière durant l'automne 2008, réduisant ainsi le placement de liquidités, et des intérêts sur swaps à recevoir (0,1 milliard d'euros). Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des obligations, actions & autres titres à revenu fixe et variable (0,3 milliard d'euros).

Au passif, cette évolution à la hausse est imputable aux dettes représentées par un titre pour 1,3 milliard d'euros, aux comptes de régularisation pour 0,4 milliard d'euros du fait de l'augmentation des cash collatéraux chez CIF Euromortgage (0,2 milliard d'euros), en fonction de l'évolution de la notation des contreparties et des taux, et des intérêts sur swaps à payer (0,2 milliard d'euros). Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des opérations interbancaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

L'encours brut de crédits du groupe s'élève à 32,137 milliards d'euros au 30 juin 2009. Il est en hausse de 3,3 % en comparaison avec fin 2008 (31,111 milliards d'euros) et en baisse de 0,8 % par rapport à l'objectif annuel (32,407 milliards d'euros).

Notons qu'à fin juin 2009 :

- la part de l'encours titrisé continue sa progression et atteint 62 % contre 57 % à fin 2008 ;
- les prêts non réglementés (hors prêts relais) poursuivent leur progression et représentent 80 % de l'encours contre 79,5 % à fin 2008 ;
- 76 % de l'encours a une ancienneté de moins de 5 ans ;
- la part des investisseurs représente 20 % de l'encours (19,3 % fin 2008).

Le taux de remboursement anticipé annuel atteint 3,95 % en net retrait par rapport à 2008 (7,22 %). 59 % des remboursements anticipés portent sur les taux variables (71 % en 2008), le nombre de remboursements anticipés (12 037) baisse de près de 36 %.

En matière de risque de crédit, le montant brut des créances douteuses représente 710 millions d'euros en hausse de 223 millions d'euros sur le premier semestre 2009. Cette augmentation provient d'un accroissement du montant moyen par dossier (72 K€, en augmentation de 49 %), le nombre de dossiers douteux n'ayant évolué que de 24 %. Quant aux créances douteuses au titre des conséquences de toute nature pouvant résulter de la situation d'un groupe de clients qui se sont plaints d'être victimes de méthodes frauduleuses de commercialisation d'un apporteur d'affaires, elles s'élèvent à 87 millions d'euros en progression de 69,3 millions d'euros.

Ces créances douteuses sont couvertes à hauteur de 22,6 % contre 23,4 % en 2008. Hors prêts à l'accession sociale, le taux de couverture passe de 24,8 % (1) en 2008 à 24,3 % à fin juin 2009.

#### (1) Données du contrôle de gestion.

Le taux de créances douteuses du groupe s'élève à 2,21 % contre 1,56 % à fin décembre 2008, soit une dégradation de 65 points de base.

Les dettes représentées par un titre, dont le montant s'élève à 30,82 milliards d'euros contre 29,48 à fin 2008, sont constituées à hauteur de 23,95 milliards d'euros d'emprunts obligataires (+ 7,7 % par rapport à fin 2008) et de 6,62 milliards d'euros de titres du marché interbancaires et de créances négociables (– 7,2 % par rapport à fin 2008).

Les capitaux propres (Groupe et minoritaires), y compris résultat de l'exercice, s'élèvent à 2,401 milliards d'euros au 30 juin 2009 contre 2,414 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

— Le hors bilan : Composés exclusivement d'opérations de couverture, les opérations sur instruments dérivés s'élèvent à 89,8 milliards d'euros contre 99,6 milliards d'euros en 2008. Elles sont composées à hauteur de 89 % de swaps de taux.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle diminuent de 0,3 milliard d'euros depuis fin 2008 et atteignent 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2009.

— Le compte de résultat : Le résultat net atteint 19,3 millions d'euros en retrait de 18,4 millions par rapport à l'exercice précédent, soit un recul de 48,7 %.

Le PNB est en hausse de 8,9 millions d'euros (+ 4 %), les charges de structure diminuant de 3,3 millions d'euros (– 2,1 %), le résultat brut d'exploitation enregistre une augmentation de 12,2 millions d'euros (+ 18,8 %). Le coût du risque enregistre une évolution défavorable avec une hausse de 35,9 millions d'euros. L'impôt sur les sociétés enregistre un retrait de 6,2 millions d'euros.

Le ROE après IS s'établit ainsi à 1,63 % contre 3,28 % en juin 2008 et 4,36 % au budget 2009.

Le PNB du groupe atteint 232,2 millions d'euros contre 223,3 millions au 30 juin 2008, en hausse de 8,9 millions d'euros (+ 4 %).

La marge d'intérêt atteint 198 millions d'euros en augmentation de 13,4 millions d'euros grâce à une hausse des encours de 9,6 % et par une très légère hausse du taux de marge (1,18 %) de 1 point de base.

Les revenus des portefeuilles titres enregistrent une baisse de 1,7 millions d'euros liée principalement à des moins-values latentes sur les effets publics et valeurs assimilées.

Les commissions (40,4 millions d'euros) augmentent légèrement de 0,4 millions.

Les autres produits (0,7 millions d'euros) régressent de 3,1 millions d'euros s'expliquant essentiellement par une régularisation sur exercice précédent relative à des opérations de titrisation.

Rapporté aux encours moyens des crédits, le taux de marge brute annualisée ressort à 1,47 % en retrait de 8 points de base (1,55 % au 30 juin 2008).

Les charges de structure du Groupe s'élèvent à 155,2 millions d'euros en baisse de 3,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (- 2,1 %), en retrait cependant de 4,9 millions d'euros par rapport au budget établi à 160,1 millions d'euros. Malgré l'impact de l'assujettissement du Groupe à l'ORGANIC, les actions de réduction des frais généraux et de réorganisation des filiales financières commencent à produire leurs effets.

Les frais de personnel représentent 93,9 millions d'euros en régression de 4,1 millions d'euros (- 4,2 %) dont :

- - 6 M€ dans les filiales financières (- 7,5 %) suite à une baisse des effectifs de 124 ETP entre juin 2008 et juin 2009 ;
- + 0,3 M€ sur la filiale Assurances et Conseils (+ 6,4 %) ;
- + 1,6 M€ dans les autres filiales dont + 0,9 M€ sur GIE I CIF et + 0,6 M€ sur GIE CIF Services.

Les effectifs du Groupe s'élèvent au 30 juin 2009 à 2 686 ETP contre 2 782 au 30 juin 2008 soit une baisse de 96 ETP (- 3 %).

Les autres charges générales d'exploitation y compris les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 61,3 millions d'euros en très légère progression de 0,8 millions d'euros (+ 1,3 %) correspondant à :

- + 4,1 M€ sur les impôts et taxes principalement sur l'ORGANIC ;
- - 6,2 M€ sur les services extérieurs :
  - - 2,6 millions d'euros sur les honoraires et prestations externes,
  - - 0,9 millions d'euros sur la publicité et sponsoring,
  - - 2,7 millions d'euros sur les locaux, entretiens, transports, fournitures, services extérieurs et refacturations internes des filiales financières,
- + 0,6 M€ de charges refacturées inférieures à celles de juin 2008 ;
- + 1,4 M€ liés aux transferts de charge en immobilisation inférieurs à ceux de juin 2008 ;
- - 1,2 M€ sur les reprises nettes de dotations aux provisions pour risques consécutives pour l'essentiel aux rapprochements des filiales financières ;
- + 2,1 M€ sur les dotations aux amortissements du fait de la mise en amortissement de l'immeuble du général Foy, de certains projets informatiques et des logiciels.

Dans ce contexte, le coefficient d'exploitation du Groupe s'améliore par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 66,8 % contre 70,9 % au 30 juin 2008, mais inférieur au niveau prévu de 68,7 %.

Le coût du risque s'élève à 46,1 millions d'euros au 30 juin 2009 soit une augmentation de 35,9 millions d'euros par rapport à juin 2008. Les dotations nettes des reprises aux dépréciations ont progressé de 37,7 millions d'euros dont 36,3 millions sur la clientèle et un recul de 1,4 millions d'euros sur CIFD au titre de provisions pour risques sur la filiale Compagnie de Conseil en Financement - AERIOS.

Le coût du risque rapporté à l'encours moyen des crédits représente un taux de 0,29 % contre 0,07 % en juin 2008.

— Le ratio européen de solvabilité : Le ratio européen de solvabilité au 30 juin 2009 est de 15,19 % (à confirmer).

### **C. — Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes intermédiaires consolidés.**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Immobilier de France Développement, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— la note n° 5 de l'annexe détaillant les modalités de constitution de dépréciations spécifiques afin de couvrir les risques de crédit inhérents aux activités de votre groupe ;

— la note n° 6 de l'annexe précisant la méthode retenue pour l'étalement des surcotes et décotes liées à la revalorisation financière des portefeuilles de prêts, emprunts et d'instruments financiers provenant des apports partiels faits par les SACI aux filiales financières de leur branche d'activité de crédit, et son incidence sur le résultat de la période, le résultat de l'exercice 2008 et le résultat au 30 juin 2008.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 6 octobre 2009.

*Les commissaires aux comptes :*

PricewaterhouseCoopers Audit :

Elisabeth l'Hermite ;

Mazars :

Franck Boyer.

**0907860**